

Rapport de contrôle Exercice 2021







SYDESL

Cité de l'Entreprise – 200, boulevard de la Résistance – 71000 MÂCON contact@sydesl.fr – sydesl.fr

PREAMBULE

Un modèle de délégation spécifique : le contrat de concession historique de gaz naturel

Chaque commune est propriétaire des réseaux (et autres ouvrages) de distribution publique de gaz sur son territoire. Elle est responsable de la sécurité, de la qualité de la distribution, compétences que la collectivité délègue à son concessionnaire.

Depuis 2004, le marché de distribution de gaz est ouvert à la concurrence.

Ce n'est qu'à partir de cette date que les collectivités non desservies jusqu'alors choisissent leur distributeur par l'intermédiaire d'une procédure de mise en concurrence propre aux délégations de service public (DSP).

Pour les collectivités ayant déjà un réseau de distribution de gaz naturel, la distribution de gaz reste confiée au distributeur historique, GRDF, sous forme de concession.

GRDF est donc responsable de l'exploitation des réseaux, avec des tarifs d'acheminement péréqués sur le périmètre de sa zone de desserte exclusive, reposant sur un équilibre calculé au niveau national, des recettes et des dépenses liées à l'activité déléguée.

Aujourd'hui en Saône et Loire, parmi les 171 communes ayant transféré leur compétence au SYDESL:

- 156 communes ont confié l'exploitation du réseau à GRDF du fait de leur appartenance à la zone de desserte exclusive historique sous forme de concession ;
- 14 communes ont négocié leur contrat par DSP et toutes l'ont confié à GRDF après mise en concurrence ;
- 1 commune (Cronat) est desservie en gaz propane et a confié l'exploitation de son réseau en DSP à Antargaz Energie

Le SYDESL gère ces contrats pour le compte de ces communes qui lui ont transféré la compétence.

Le rapport de contrôle

L'obligation de contrôle par l'autorité concédante de la bonne exécution des contrats par le concessionnaire, et notamment du respect de ses obligations de résultats, trouve son fondement, dans l'article 16 de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie électrique.

La notion de contrôle est rappelée dans le cadre de l'article L.2224-31 du CGCT : « ...l'exercice du contrôle du bon accomplissement des missions de service public visées ci-dessous, et contrôle du réseau public de distribution d'électricité et de gaz ».

Le contrôle du concessionnaire par le Syndicat repose à la fois sur un contrôle continu effectué par les agents au quotidien, et un contrôle périodique effectué à partir des données et informations transmises par le concessionnaire.

Dans cette optique, le SYDESL recueille et analyse annuellement un ensemble de données concernant les concessions. Ce contrôle périodique peut également parfois comprendre un audit approfondi sur un thème particulier effectué, soit par des moyens internes, soit par un cabinet d'expertise.

L'enjeu du contrôle porte dans un premier temps sur le court terme :

- La qualité des services ;
- La qualité du produit électricité;
- La relation aux usagers;
- La qualité du patrimoine de la concession.

L'ensemble des informations produites dans ce document est issu des bases de données des concessionnaires exploitant le service public : Gaz Réseau Distribution France pour le gaz naturel et Antargaz Energies pour le gaz propane.

Le SYDESL a engagé seul (sans recours à un Cabinet extérieur) cette mission de contrôle portant sur l'exercice 2021.

Le SYDESL a travaillé autour des données source pour procéder à :

- un contrôle de leur qualité, de leur véracité, de leur cohérence...
- la production de ratios, de graphiques et de cartes.

Ainsi, les différents éléments sont issus de bases techniques (éléments généraux et alimentations, répartition des incidents sur ouvrages concédés), de bases travaux (évolution de l'infrastructure de distribution), de sources commerciales et clientèles (quantités acheminées, services aux usagers), et d'origine comptable (éléments patrimoniaux).

Ces éléments mis à disposition ont été discutés au cours d'entretien avec le concessionnaire, ce qui a permis d'apprécier la qualité des données fournies.

Les faits marquants en 2021

Il est important de prendre en compte dans l'analyse les éléments de contexte ou les événements qui ont marqué 2021.

2021 a surtout été marquée par 1 phase de télétravail renforcé en début d'année en raison **de la crise** sanitaire liée au Covid.

L'année 2021 a connu des circonstances de marché inédites conduisant à la formation de nouveaux équilibres entre l'offre et la demande en énergie. Les mesures de confinement prises pour endiguer la pandémie de COVID-19 en France et dans le monde ont entrainé des conséquences majeures sur la consommation et les prix du gaz et de l'électricité

Le ralentissement de la crise de COVID-19 et la reprise économique ont bousculé les marchés du gaz naturel en Europe. En juillet 2021, le tarif réglementé du gaz a augmenté de presque 10% par rapport au mois précédent. S'en sont suivies deux autres hausses, de 5,3% et 8,7%, qui ne représentent que le début d'une hausse plus importante. Le gouvernement français a annoncé un blocage du prix du gaz (« bouclier tarifaire ») dès le 1^{er} novembre 2021 et pendant toute l'année 2022.

Au niveau du SYDESL, l'année 2021 a été également marquée par la relance d'une campagne d'information auprès des communes qui ont conservé leur compétence gaz naturel, pour les inciter à mutualiser les moyens et les responsabilités en la transférant au SYDESL.

6 communes ont choisi de transférer leur compétence au 1^{er} janvier 2022. Sauf spécification particulière, elles ne seront pas intégrées aux analyses de ce rapport qui porte sur l'exercice 2021.

Pour le gaz naturel, l'analyse de ce rapport porte sur 170 communes. GRDF évoque 171 communes car il ne prend pas en compte le regroupement communal qui créé les communes nouvelles. C'est le cas pour la commune de FRAGNES-LA-LOYERE compté comme 2 communes par GRDF.

Les 9 communes qui avaient transféré la compétence au 01/01/20 sont annotées « 2020 » dans la liste des communes de la concession en annexe 1 (contrat historique) et page 6 (DSP).

La mission de contrôle a porté à la fois sur le gaz naturel et sur la DSP en gaz propane pour la commune de Cronat.

SOMMAIRE

Conces	sion	s Gaz Naturel : GRDF	8
1-L'INFI	RAS	TRUCTURE DE DISTRIBUTION	9
Α-	- Les	canalisations de distribution	10
	1-	Par niveau de pression	10
	2-	Par matériaux	13
	3-	Age du réseau	14
B-	Rob	inets, postes et batteries de détente, télé exploitation	19
C-	Les	conduites montantes, conduites d'immeubles et branchements particuliers dans le collec	
	_		
		cordements	
		nsions, remises gratuites, renouvellement	
		nvestissements	
		naintenance	
2- LES U		GERS	
A-		urveillance des ouvrages concédés	
B-	In	cidents d'exploitation	39
	1.	Les incidents signalés	
	2.	Les fuites	
	3.	Les incidents par type d'équipement	46
C-	Li	vraison de gaz et services aux usagers	48
	1.	Les quantités livrées	48
	2.	Les réclamations	51
3-LE PA	TRII	MOINE – analyse comptable et financière	55
Α-	- La	valeur brute d'actif	55
	1.	La concession historique	56
	2.	Les concessions « DSP »	57
B-	Le c	ompte d'exploitation	59
C-	Le c	ompte droits du concédant	60
	1.	Le compte droits du concédant pour la concession historique	60
	2.	Le compte droits du concédant pour les DSP « loi Sapin »	61
D-	Coh	érence des états d'inventaire	63
	1.	Cohérence des états d'inventaire : les canalisations de distribution	65
	2.	Cohérence des états d'inventaire : les ouvrages de raccordement	68
	3.	Analyse sur les autres biens concédés (installations techniques)	71
	Les	ouvrages de la protection cathodique active	72

	Les	équipements de télé-exploitation	72
	4.	La redevance de concession	73
Conce	ssioı	n propane: ANTARGAZ Energies	74
1-	INF	RASTRUCTURES DE DISTRIBUTION EN GAZ PROPANE	74
2-	LES	USAGERS EN GAZ PROPANE	78
3- LE F	PATR	IMOINE COMPTABLE EN GAZ PROPANE	81
CONC	LUSI	ON – RESUME ET POINTS DE VIGILANCE	84
		E 1 : liste des 156 communes du contrat de concession « historique » du SYDESL au	
		: DSP gaz propane – ville de CRONAT	

LA CONCESSION GAZ 2021 EN CHIFFRES

238 communes desservies en gaz sur le département, soit 42% des communes représentants 85% de la population de Saône-et-Loire.

Le territoire concédé dont le SYDESL est AODG (gaz naturel et propane)

171 communes, soit 2/3 des communes desservies dont :

- 156 (liste en **annexe 1**) desservies en gaz naturel dans un cadre monopolistique en DSP « historique » du SYDESL,
- 14 communes en DSP gaz naturel « individuelles » exploitées par GRDF à la suite d'une mise en concurrence (communes desservies après 2003)
- 1 commune desservie en gaz propane (Cronat)

14 contrats de concession

219 878 habitants sur le territoire concédé en gaz naturel (population totale) soit **39% de la population départementale** (219 878 / 567 306) et **48% de la population desservie en gaz** (219 878 / 460 249).

Les usagers (gaz naturel)

55 127 usagers (points de comptage et estimations – PCE)

53 752 points de livraisons actifs (PLA) et 2 597 inactifs

1 484 982 MWh acheminés

Le patrimoine concédé – inventaire physique (gaz naturel)

5,283 km de réseau basse pression (BP)

0,09 km de réseau moyenne pression A (MP A)

1 798,527 km de réseau moyenne pression B (MP B)

146,103 km de réseau moyenne pression C (MP C)

Total: 1950,003 km de réseau, dont:

- 95,1% sur DSP « historique »
- 4,9% sur périmètre DSP

86 postes de livraison de transport (postes de détente)

Redevance R1 de concession : 254 926 €

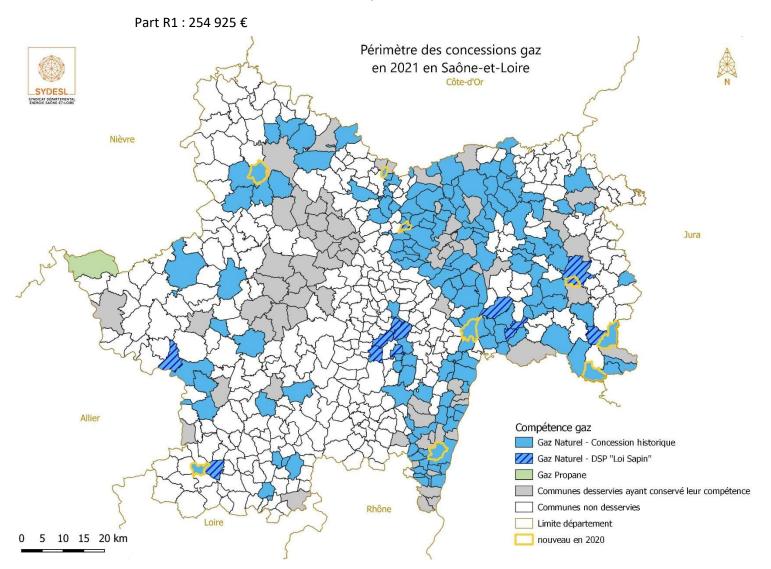
Gaz propane

Une fiche dédiée est insérée en fin de rapport (annexe 2)

Concessions Gaz Naturel: GRDF

Le contrôle permet de vérifier le respect des dispositions du cahier des charges de concession. Pour l'exercice 2021, le SYDESL a mené plusieurs actions concernant le concessionnaire GRDF :

- Contrôle des éléments comptables et patrimoniaux : pour l'exercice 2021, le SYDESL a mené les investigations et les analyses par lui-même, sans Cabinet extérieur. Pour ce faire, il a adressé une demande d'informations au concessionnaire qui ont permis d'établir certains éléments détaillés de la concession, présentés dans ce rapport.
- Contrôle du montant et du versement par GRDF de la redevance de concession :



Carte SYDESL - Source : GRDF - mission de contrôle ex 2021

1-L'INFRASTRUCTURE DE DISTRIBUTION

Fin 2018, 120 communes avaient transféré leur compétence au SYDESL (119 en gaz naturel et 1 en gaz propane).

En 2019, le SYDESL a prolongé la campagne auprès des communes qui ne lui avaient pas transféré la compétence gaz pour les encourager dans la démarche.

9 d'entre elles ont pris une délibération en 2019 pour acter le transfert effectif au 1er janvier 2020.

Brion, Charnay-Lès-Mâcon, Condal, Le Miroir, Marcigny (DSP), Paris L'Hôpital, Saint-Denis de Vaux (DSP), Tournus, Vincelles.

Au 31 décembre 2021:

- 156 communes sont desservies en gaz dans le cadre de la concession dite « historique » car elles ont été mises en place sans procédure de mise en concurrence dans le cadre de la Loi de nationalisation n°46.628 du 8 avril 1946 modifiée et de ses textes d'application. Cette concession, pour 156 communes (liste en Annexe 1), est actuellement exploitée par GRDF.
- 14 concessions en DSP ont été mises en place dans le cadre de la Loi Sapin n°93.122 du 29 janvier 1993 modifiée et du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Sont concernées, les communes desservies en gaz naturel après 2003 :

Ameugny	La Motte-Saint-Jean	Savigny-sur-Grosne
Bonnay	Malay	Semur-en-Brionnais
Brienne	Saint-Denis-de-Vaux (2020)	Simandre
Frontenaud	Saint-Usuge	Vincelles <u>(2020)</u>
Jouvençon	Salornay-sur-Guye	

L'année 2021 a été marquée par le lancement d'une nouvelle campagne d'information et de prospection auprès des communes n'ayant pas transféré la compétence au SYDESL, pour les inciter à le faire.

Par rapport au terme de l'exercice précédent, le périmètre concédé ne compte pas de commune supplémentaire.

Toutefois, les tendances affichées dans ce document sur plusieurs années ne sont pas à périmètre constant, sauf précision contraire, puisque diverses vagues de communes ont intégré la concession du SYDESL depuis 2008.

Les années 2018 et 2019 peuvent être comparées dans ce document car, en 2018, GRDF avait anticipé 2019 et intégré les nouvelles communes dans les données 2018.

Les données affichées dans ce rapport pour le gaz naturel intègrent, sauf précision, l'addition des 14 DSP et des 156 communes intégrées au contrat historique.

Les données pour le gaz propane sont traitées à part : seule la commune de Cronat est desservie en gaz propane avec Antargaz-Energies pour concessionnaire.

A – Les canalisations de distribution

Les réseaux de distribution publique sont alimentés à partir du réseau de transport haute pression via 86 postes de détente faisant l'interface avec le réseau de distribution.

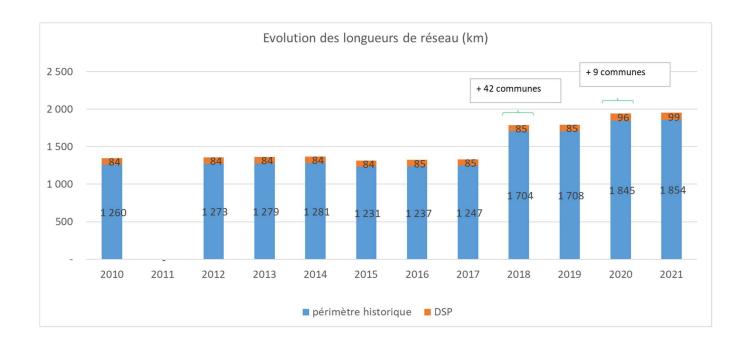
1- Par niveau de pression

Quatre pressions sont utilisées :

- La basse pression (BP) inférieure à 0,05 bar ;
- La moyenne pression de type A (MPA) entre 0,05 et 0,4 bar;
- La moyenne pression de type B (MPB) entre 0,4 et 4 bars ;
- La moyenne pression de type C (MPC) entre 4 et 25 bars ;

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
BP (km)	5,099	4,37	4,18	3,56	3,15	3,15	5,4	5,283
МРА								0,09
MPB (km)	1 260,74	1 213,25	1 218,77	1 328,4	1 651,2	1 656,11	1 790	1 798,5
MPC (km)	99,66	97,7	98,74	102,34	134,08	134,04	145,4	146,1
TOTAL (km)	1 365,5	1 315,3	1 321,7	1 331,9	1 788,4	1 793,2	1 940,8	1 952
dont périmètre "historique" (km)	1 281,3	1 231	1 237,2	1 247,38	1 703,6	1 707,99	1 845,2	1 853,5
dont périmètre "DSP" (km)	84,2	84,35	84,5	84,55	84,84	85,31	95,6	98,5
Longueur de réseau par usager (m)	34,9	34,6	34,5	35,3	36,4	36,4	35,4	35,4
dont longueur de réseau par usager "historique" (m)	33,5	33,1	33	32,3	35,4	35,4	34,2	34,3
dont longueur de réseau par usager "DSP" (m)	96,5	96,4	95,1	91,9	90,9	91	94,7	88,7

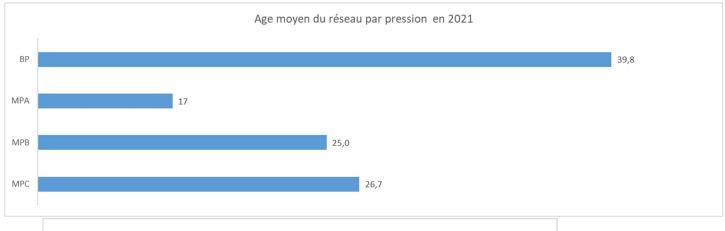
Source : GRDF – inventaire physique 2021

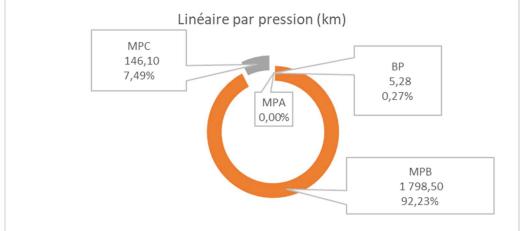


Source: GRDF – inventaire physique 2021

Au terme de l'exercice 2021, l'infrastructure de distribution compte **1 952 kilomètres de réseaux**. Le réseau n'a pas connu de développement marquant en 2021.

Pour la première année, le concessionnaire mentionne la présence de 90 m de réseau en moyenne pression A (MPA), sur la commune de Givry. Il s'agit sans doute une mise à jour et fiabilisation des bases dans la mesure où ce tronçon est âgé de 19 ans.





Source: GRDF - inventaire physique 2021

S'agissant de la constitution des réseaux implantés sur le périmètre, il convient de souligner :

- Ou'ils sont majoritairement exploités en moyenne pression B (92%), la part restante étant exploitée en moyenne pression C (7%) et en basse pression (<0,3%);
- Que l'âge moyen du réseau sur l'ensemble du périmètre est de 24 ans à la fin 2021, traduisant des infrastructures globalement jeunes en moyenne, même si des disparités importantes sont constatées entre les différentes communes du périmètre (92 ans pour les canalisations les plus anciennes).

Par ailleurs, en 2021, l'âge moyen est passé de 23,9 ans en 2020 à 24 ans. Il a donc augmenté de moins d'un an en 12 mois ; ce qui traduit un ralentissement du vieillissement

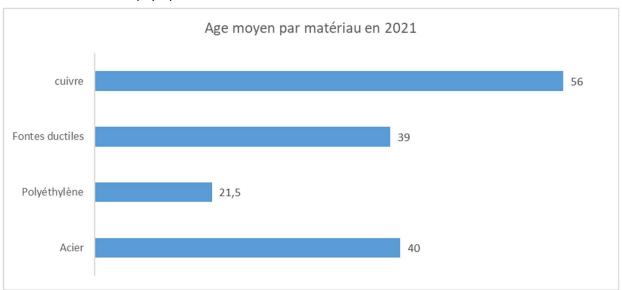
2- Par matériaux

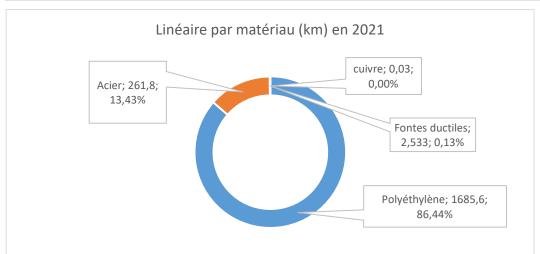
Les réseaux et les branchements sont majoritairement réalisés en polyéthylène (PE). L'acier et le cuivre sont aussi employés.

Le PE, d'une durée de vie estimée à une centaine d'années, est dorénavant le plus utilisé car c'est un matériau souple qui limite la pose de raccords susceptibles d'être à l'origine de fuites. Fin 2019, ce matériau représente 87% des canalisations installées.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Polyéthylène (km)	1 154,4	1 160,7	1 163,4	1 116,6	1 122,5	1 133,77	1 564,8	1 569,7	1 676,7	1 685,7
Acier (km)	200,7	200,3	200,3	197,3	197,7	196,64	222,2	222,02	261,5	261,8
Fontes ductiles (km)	1,8	1,8	1,8	1,5	1,5	1,512	1,5	1,5	2,6	2,5
Cuivre (km)	0	0	0	0	0	0	0	0	0,03	0,03
TOTAL (km)	1 356,9	1 362,8	1 365,5	1 315,3	1 321,7	1 331,9	1 788,5	1 793,2	1 940,8	1 950

Source: GRDF - inventaire physique





Source: GRDF – inventaire technique 2021

Les matériaux constitutifs des réseaux se répartissent à 86% en polyéthylène, 13% en acier, et une part très marginale (<0,1%) en fontes ductiles (1,4km sur la Commune de Mâcon et 1,3 km sur la commune de Tournus nouvellement intégrée en 2020) et en cuivre.

30m de réseau cuivre font leur apparition en 2020 avec l'intégration de la commune de Charnay-Lès-Mâcon.

Il n'y a plus de fonte grise sur le réseau.

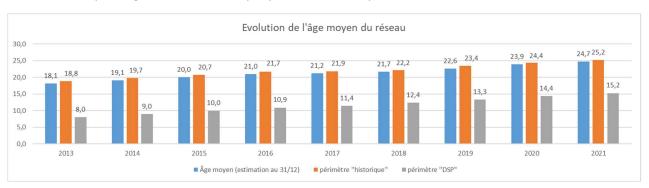
Notons qu'une part des **canalisations en acier est non protégée cathodiquement de façon active** contre les phénomènes de corrosion en raison notamment de leurs conditions d'implantation. En 2021, ce linéaire atteint **2 321 mètres**. Soit 80m de moins qu'en 2020.

La protection cathodique des canalisations en acier a pour objectif de protéger l'acier contre la corrosion provoquée par la nature du terrain dans lequel la canalisation est enterrée. Des mesures de potentiel sont effectuées sur les canalisations acier et ont pour objet de s'assurer que la protection cathodique est efficace.

3- Age du réseau

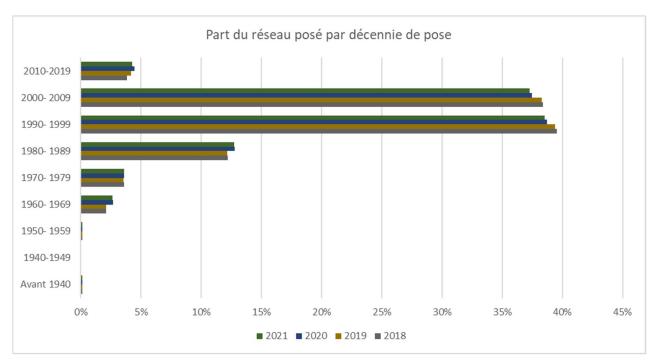
En 2021, l'âge moyen du réseau de 24,7 ans. Il a augmenté de 8 mois sur un an puisqu'il était de 23,9 ans en 2020. Ce constat reflète un ralentissement du vieillissement du réseau : soit par un renouvellement des ouvrages, soit par une mise à jour des bases techniques. Cette dernière éventualité apparait notamment au regard de l'intégration, en 2021, dans l'inventaire de réseaux de pression MPA datant de 17 ans.

Le suivi de l'âge des réseaux se fait sur 3 périodes : ouvrages inférieurs à 30 ans, de 30 à 45 ans et plus de 45 ans, mais il peut également être analysé par décennie de pose :



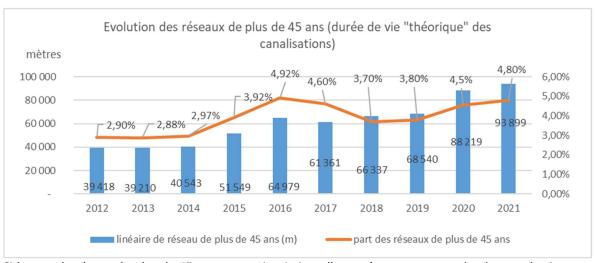
Source: inventaire technique GRDF - mission contrôle ex 2021

Il apparait que le réseau est globalement jeune (24,7 ans en moyenne), mais que cet âge ne cesse d'augmenter depuis 2010.

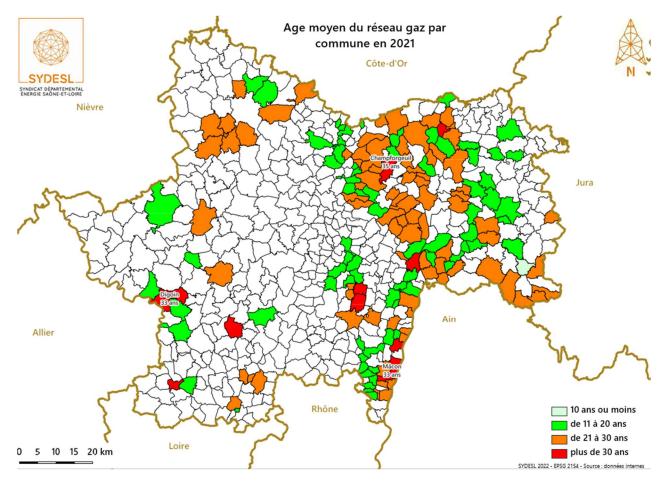




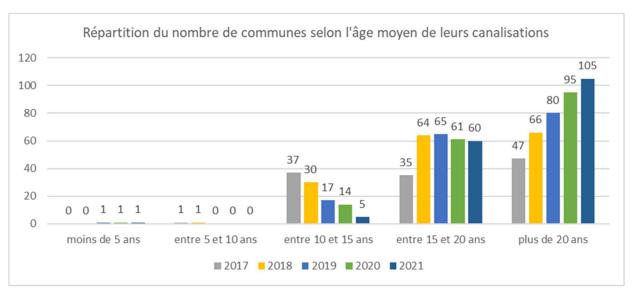
Source: GRDF - inventaire physique 2021



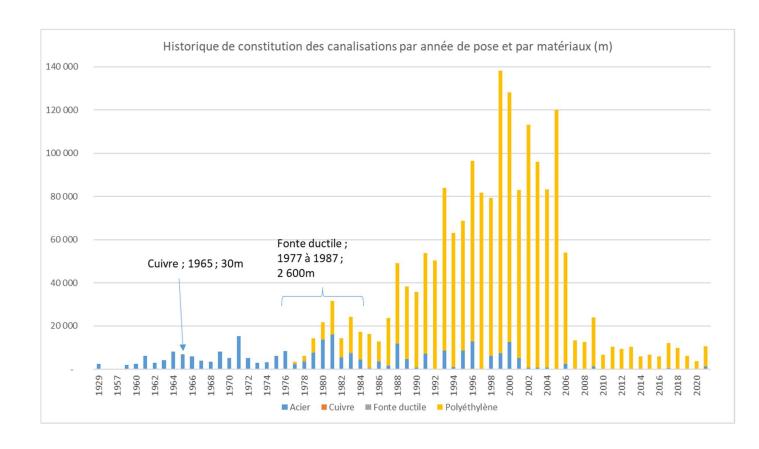
Si la part de réseau de plus de 45 ans reste minoritaire, elle représente une part de plus en plus importante. Cet élément sera à surveiller.

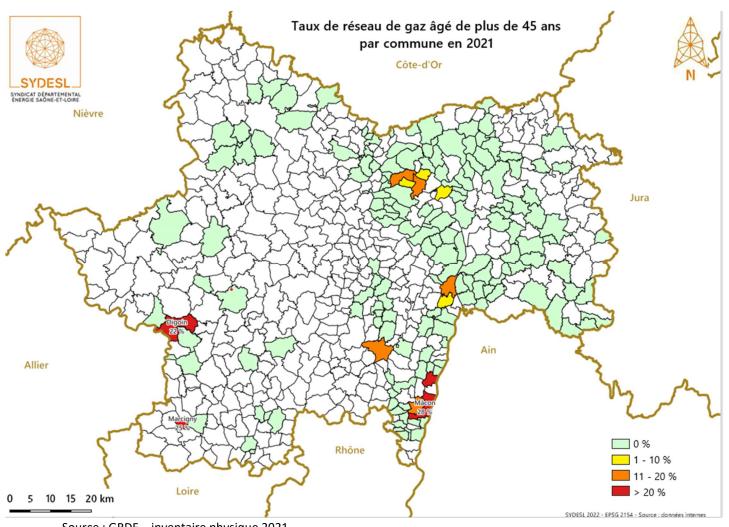


Carte SYDESL - Source : GRDF – inventaire physique 2021



Le nombre de communes dont l'âge moyen dépasse 20 ans ne cesse de croître.





→ Net ralentissement dans la pose des canalisations depuis le milieu des années 2000.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2021	2020-	
Réseau	165	171,1	167	249 km	292 km	375 km	409 km			
> 30 ans	km	km	km							
				dont 182 km à				+ 34 km	+9%	
				périmètre				périmètre		
				constant/2017				constant		
		74% de	es réseau	x en polyéthylène	et moins d	e 1% des rés	seaux en fonte	et cuivre		
Réseau	51,5	65 km	61,3	66,3 km	68,4 km	88,2 km	94 km			
> 45 ans	km		km							
				dont 66,1 km à				+ 6 km	+ 7%	
				périmètre				périmètre		
				constant/2017				constant		
	100% des réseaux en acier (et 30m en cuivre)									

Réseaux les plus anciens :

- 356 m de canalisations MPB en acier posées en 1929 à Chatenoy-Le-Royal (âge : 92 ans) longueur inchangée depuis 2017 ;
- 1,688 km de canalisations MPB en acier posées en 1929 à Mellecey (âge : 92 ans) longueur inchangée depuis 2017 ;
- 428 mètres de canalisations MPB en acier posées en 1929 à Dracy-le-Fort (âge : 92 ans) longueur inchangée depuis 2017.

Réseaux posés en 2021 : 10 437 m répartis sur 43 communes avec la répartition suivante en matériaux : 87,5% en polyéthylène – 12,5% en acier-

La quasi-totalité est exploitée en MPB. Seuls 2 mètres ont été construits en basse pression (BP), en polyéthylène, sur la commune de Tournus.

Points positifs:

- Globalement, une part de réseaux dépassant leur durée de vie théorique inférieure à la moyenne
- Un âge moyen global « plutôt jeune » (dans la moyenne). Des disparités entre les communes (notamment les plus anciennes dessertes)

Points négatifs :

- Grande disparité entre les communes : situation inverse sur les dessertes les plus anciennes et les plus denses (réseau ancien)
- Une insuffisance des travaux (renouvellement et développements) pour maintenir l'âge moyen dont l'augmentation s'accélère chaque année.

B- Robinets, postes et batteries de détente, télé exploitation

Une vanne est un robinet installé sur le réseau gaz pour le couper en cas d'incident ou d'intervention d'exploitation.

Les robinets et vannes de réseaux

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Robinets "utiles" à l'exploitation	512	525	n.c	443	503	503	671	686	750	747
Robinets maintenus en position										nc
ouverte	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	110
Nombre total de robinets de réseaux										1 711
(utile + non utiles)	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c.	n.c.	n.c.	1 696	1 / 11
Nombre de robinet "utile" par km	2,65	2,60	-	2,97	2,63	2,64	2,66	2,6	2,58	2,61

Source: GRDF – inventaire physique 2021

Nous pouvons souligner qu'en 2020, GRDF fournit pour la première fois le nombre de robinet « non utile » dits « de classe 4 ».

Il s'agit de robinet qui ont été utiles, ne le sont plus, mais ils restent en position ouverte et font l'objet de recherche systématique de fuites car ils peuvent être amené à être actionnés dans certaines opérations de mise en sécurité.

Ils font partie intégrante du patrimoine de la concession.

Les ouvrages de la protection cathodique active

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de postes de drainage	1	1	n.c	1	1	1	1	1	1	1
Nombre de postes de soutirage	16	16	n.c	16	16	17	16	16	20	19
Nombre d'anodes	9	9	n.c	8	8	8	18	17	18	19
Part d'acier non protégé cathodiquement de										0.00/
façon active	1,6%	1,6%	-	0,9%	0,9%	0,75%	0,8%	0,8%	0,9%	0,9%

Source: GRDF – inventaire physique 2021

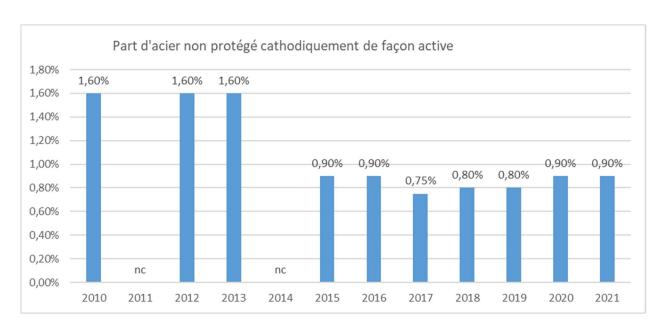
Les postes et batteries de détente D.P

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de batteries de détente	9	n.c	n.c	О	0	0	0	0	0	0
Nombre de postes MPC/MPB	41	n.c	41	40	41	41	59	58	62	62
Nombre de postes MPC/MPA	0	n.c	n.c	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de postes MPB/BP	0	n.c	11	11	12	11	10	9	19	19
Autres postes de détente	8	n.c	3	1	2	2	2	2	4	5
TOTAL	58	55	55	52	55	54	71	69	85	86
Dont nombre maillé							16	15	21	25
Dont nombre en antenne							55	54	64	61

Source: GRDF – inventaire physique 2021

Les ouvrages de télé-exploitation

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Postes Télé exploités	11	12	n.c	28	29	26	37	36	44	67



Source: GRDF – inventaire physique 2021

C- Les conduites montantes, conduites d'immeubles et branchements particuliers dans le collectif

Les conduites montantes, les conduites d'immeubles et les branchements particuliers concernent les habitations collectives. GRDF disposerait sur le périmètre du SYDESL de 3 103 branchements collectifs pour desservir environ 32 000 branchements particuliers (données reconstituées) en immeubles collectifs.

Ouvrages collectifs d'immeuble en exploitation associés aux branchements collectifs :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Branchements particuliers	15 495	16 257	18 142	18 012	20 622	20 412
Conduites d'immeuble	1 659	1 737	1 822	1 824	2 170	2 153
Branchements collectifs	1 954	2 321	2 634	2 635	3 118	3 103
Conduites montantes	1 380	1 380	1 441	1 440	1 649	1 613
Conduites de coursive	45	37	39	39	60	55
Nourrices	510	582	645	649	818	810
Tiges de cuisine	11	10	10	10	10	10

L'inventaire technique des branchements individuels n'étant pas constitué par GRDF (malgré les dispositions de l'article 2 des cahiers des charges de concession), les données ont été reconstituées sur la base des données clientèles.

S'agissant des ouvrages de raccordement, outre les carences relatives à l'inventaire des branchements individuels, il est à noter que le concessionnaire a mené son programme (dit « RIO2 ») de fiabilisation de l'inventaire in situ des branchements collectifs. Les données actuellement disponibles depuis l'exercice 2018 doivent donc être considérées comme plus précises que celles des années précédentes.

S'agissant des équipements de réseaux constitutifs des biens concédés, il convient notamment de noter :

- L'impossibilité d'avoir accès à l'intégralité du parc de robinet de réseau évoqué supra et l'absence d'informations claires sur les chantiers ayant concerné spécifiquement ces ouvrages sur l'exercice. En conséquence il est toujours difficile d'appréhender les mouvements d'inventaires d'un exercice à l'autre, notamment dans le cadre du schéma de vannage;
- Le refus du concessionnaire de rendre compte de certaines caractéristiques techniques comme le caractère accessible des robinets de réseau
- Soulignons en revanche que depuis 2018, le concessionnaire précise la situation (en antenne / maillé) des postes de détente.

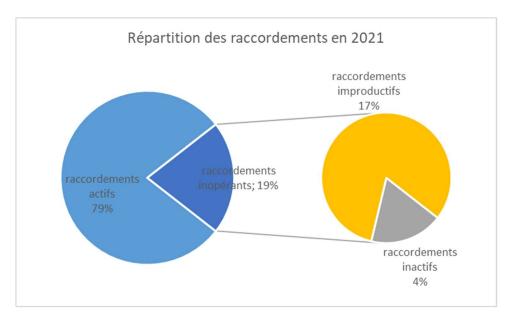
D- Raccordements

C'est la somme des branchements individuels et collectifs sur le périmètre concédé. Pour GRDF, il y aurait 80% d'ouvrages actifs, **soit un taux d'inopérant de 20%.**

Parmi les compteurs inopérants, on distingue :

- Les compteurs improductifs (avec compteur mais sans gaz): 16%
- Les compteurs inactifs (sans compteurs ni gaz): 4%

		Inop	érants	
Nombre de branchements	Actifs	Inactifs	Improductifs	Total
Individuels	36 204	1 294	7 404	44 902
Collectifs	17 314	1 303	4 257	22 874
Total	53 518	2 597	11 661	67 776
	79,6%	3,8%	17,2%	



Source: GRDF - fichier nb PCE branchement 2021

Le concessionnaire fait état d'une capacité de raccordement terminale inopérante (inactif et improductif) de 21% au 31 décembre 2021 (2 597 inactifs et 11 661 improductifs). Cette valeur est en augmentation de près d'1 point comparée à celle constatée au terme de l'exercice 2020 (20,5%) suggérant une certaine « stagnation d'adhérence » du gaz naturel sur les concessions. Soulignons cependant que ces statistiques présentées par le délégataire doivent être considérées avec une certaine réserve. Etant donné qu'une partie du tarif de distribution est allouée à la « promotion de l'usage du gaz », il semble nécessaire de maintenir une vigilance sur cet aspect.

E- Extensions, remises gratuites, renouvellement

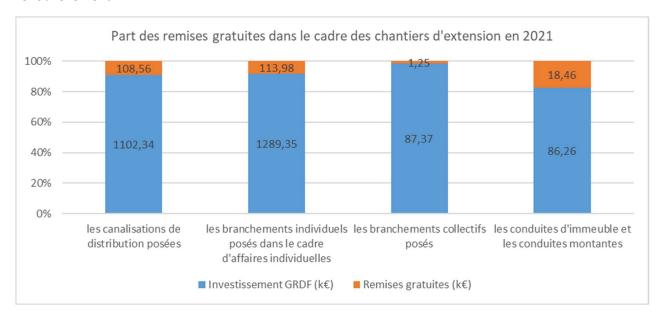
Le concessionnaire a été interrogé sur chacun des chantiers de mise en service et de mise hors service qu'il a réalisés au titre de l'exercice 2021.

Rappelons tout d'abord qu'en raison des délais d'enregistrement dans les inventaires, les travaux de mise en service ou hors service sur un exercice donné peuvent être constatés jusqu'à plusieurs mois après la réalisation effective des travaux.

Soulignons également que la mise à disposition des montants de remises gratuites valorisés au regard de chaque chantier a permis cette année de mieux appréhender les investissements engagés dans le cadre de ces chantiers.

Une extension de réseau se fait à partir d'un réseau existant pour permettre ensuite de nouveaux branchements. Il est à noter que le coût du mètre linéaire posé varie considérablement selon les conditions de pose.

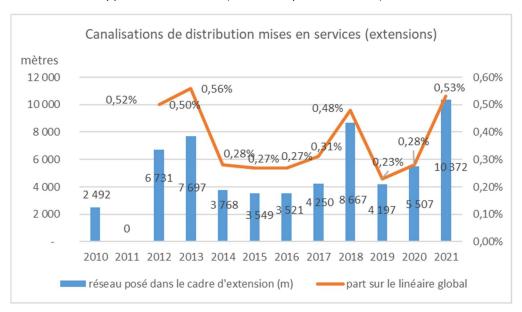
Plus concrètement, sur l'exercice 2021, 10 476 mètres de réseau ont été posés par le délégataire, dont 10 372 mètres à la suite de chantiers d'extension et 104 mètres dans le cadre de chantiers de renouvellement.



Source: données GRDF – fichier travaux mises en service 2021

2 450,1 k€ ont été investis dans le cadre des chantiers d'extension, financés à hauteur de 10% par des remises gratuites, et 632 k€ ont été investis dans le cadre des chantiers de renouvellement.

L'analyse des chantiers conduit à observer un coût unitaire moyen de canalisations de distribution de 2 238€ / mètre dans le cadre du renouvellement du réseau (232 839 € pour 104 m), et de 94 € / m dans le cadre de développement du réseau (978 034 € pour 10 372 m).

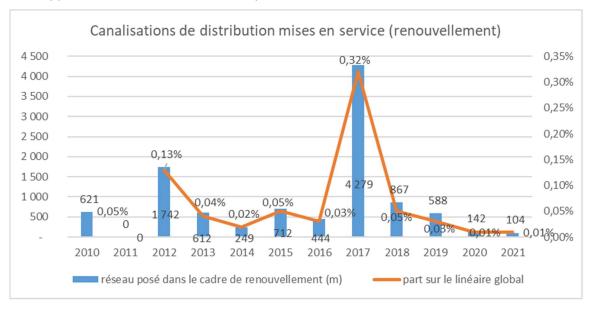


Notons une remontée des longueurs posées en 2020 et 2021, après la baisse enregistrée en 2019 pour motif d'extension. Les communes de Lacrost (2 023 m), l'Abergement de Cuisery (1 033 m), Fragnes-La Loyere (808 m) et Brienne (767 m) sont les plus concernées en termes de longueurs posées en 2021.

Ces développements se sont accompagnés de la pose de 530 branchements individuels dans le cadre d'affaires individuelles pour un coût d'investissement unitaire moyen de 2 647€/u.

Notons l'impossibilité persistante de mesurer et d'analyser la constitution des coûts des branchements posés dans le cadre des affaires globales, alors même que l'ampleur des coûts unitaires observés nécessiterait une analyse plus approfondie. Manque de détail des données fournies ?

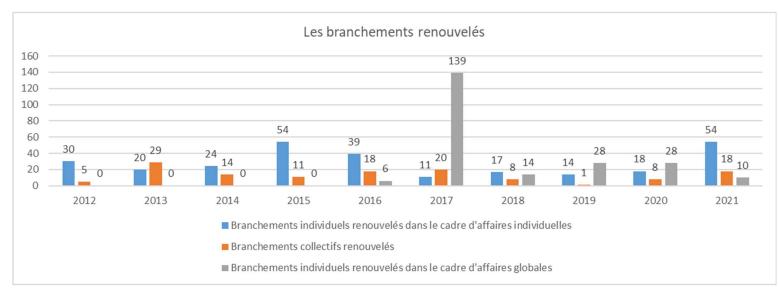
Enfin 27 777 € ont été investis pour la pose de 9 branchements collectifs dans le cadre de chantiers de développement, soit un coût unitaire moyen de 3 086 €/u.



Source: GRDF – mission de contrôle ex 2021 – fichiers des mises en service

L'activité de renouvellement des ouvrages de raccordement a concerné 64 branchements individuels et 18 branchements collectifs.

Soulignons que les travaux réalisés par le concessionnaire sur le périmètre concédé (extension et renouvellement) s'inscrivent à des niveaux qui ne permettent pas de contenir l'âge moyen de l'infrastructure.



Source: GRDF - mission contrôle ex 2021 - Fichiers travaux - mises en service

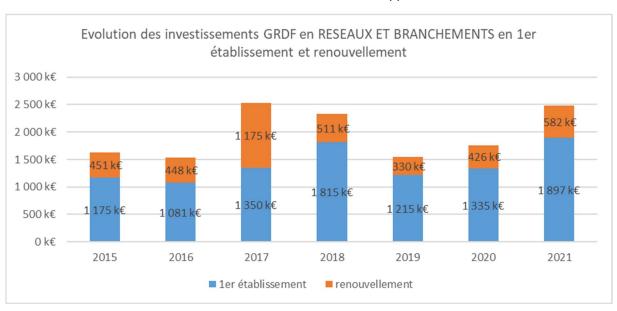
F- Les Investissements

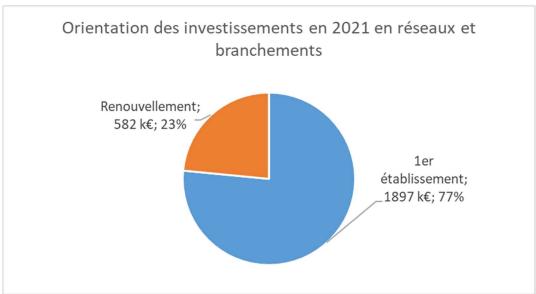
Longueur totale de réseau déposé

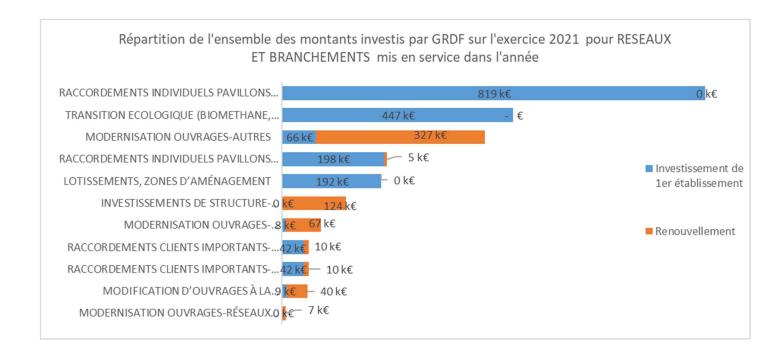
2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
nc	1 153 m	1 254 m	nc	963 m	623 m	5 011 m	889 m	802 m	596 m	257 m

Structuration des investissements

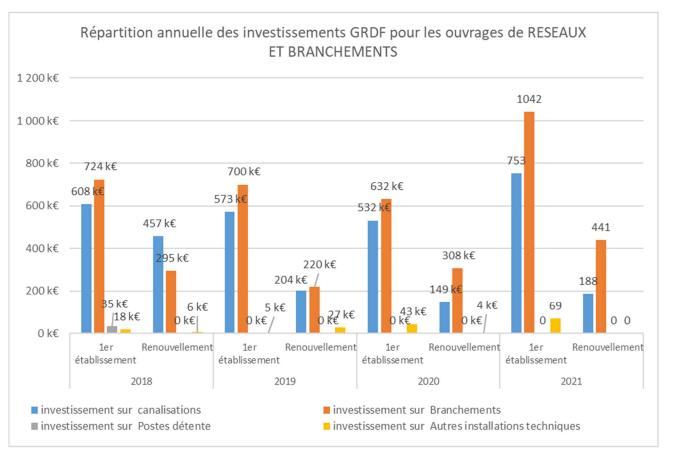
Les investissements sont essentiellement orientés vers le développement



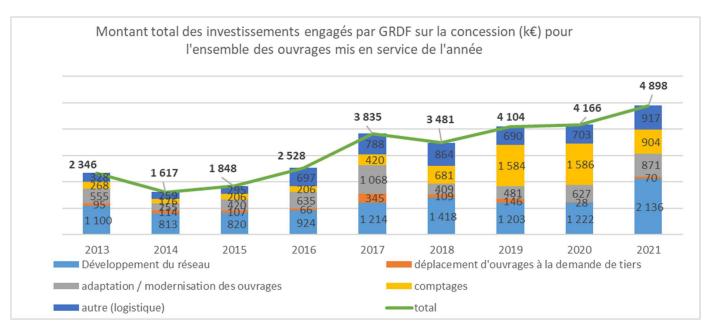




Source: GRDF-données 2021 - travaux de mise en services



Source: CRAC GRDF



Source: GRDF – données contrôle 2021 -Fichier « investissements réalisés par finalité en mise en service 2021 »

Les investissements sont en hausse de 18% (+730 000 euros) par rapport à 2020, et cette hausse est largement **expliquée par les demandes de raccordements** qui sont des investissements imposés et non volontaire de la part du concessionnaire.

Notons également une hausse des investissements pour adaptation et modernisation des ouvrages, qui constitue un point positif.

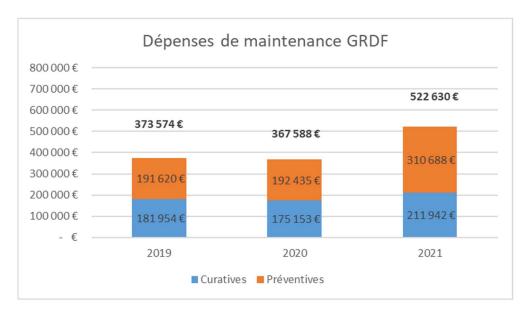
Investissements en modernisation d'ouvrage les plus importants : Mâcon, Digoin et Marcigny. Nous ne pouvons que regretter que GRDF ne précise plus la dénomination de la rue du chantier.

Investissements en développement de réseau les plus importants ; Lacrost, Brienne, Simard.

Investissements « autres » les plus importants : système information (630 k€) et la logistique (286 k€ dont véhicules, immobilier et matériel informatique).

G- La maintenance

Pour la première fois en 2020, GRDF a communiqué les montants de dépenses de maintenance en distinguant celles qui relèvent d'interventions curatives et celles qui relèvent d'actions préventives.

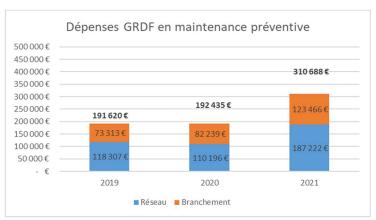


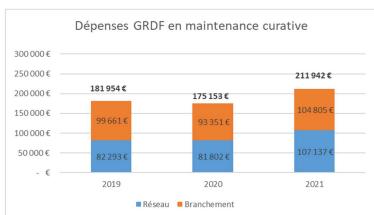
Source : GRDF - données contrôle ex 2021 - fichier « dépenses de maintenance »

En 2021, les dépenses de maintenance ont augmenté de 42% notamment par l'augmentation équivalente des dépenses préventives.

En 2021, les dépenses préventives sont consacrées pour deux tiers d'entre elles aux réseaux.

Les dépenses pour maintenance curative sont, elles, réparties de manière quasi égale entre réseaux et branchements.





<u>Réponse GRDF</u>: Ces dépenses de maintenance ne sont pas linéaires. Elles sont portées par notre plan de maintenance qui évolue. Ce qui explique que certaines communes voient leurs dépenses de maintenance augmenter et d'autres diminuer.

Dans le fichier que nous vous avons transmis, il s'agit des charges de maintenance des seules équipes opérationnelles sur le terrain sans prendre en compte ni leur hiérarchie ni les fonctions support telles

que le pilotage. De plus ce sont des coûts à plat à savoir qu'ils ne sont pas environnés et n'intègrent pas les coûts du SI et des bases de données dédiées à la maintenance, les coûts des véhicules, les coûts de l'immobilier.

Vous trouverez ci-dessous 2 captures d'écran définissant les deux types de maintenance.

Nous pouvons rentrer plus dans le détail de ces maintenances si vous le souhaitez.



Maintenance corrective : définitions

« Maintenance exécutée après détection d'une panne et destinée à remettre un bien dans un état dans lequel il peut accomplir une fonction requise ».



Différentes typologies de maintenance corrective



Maintenance corrective immédiate :

 Maintenance corrective exécutée sans délais après détection d'une panne afin d'éviter des conséquences inacceptables. »

On parle de maintenance corrective optimisée lorsque l'acte correctif est réalisé concomitamment à l'acte préventif et par le même opérateur.

Le traitement correctif immédiat peut être définitif ou provisoire.

Maintenance corrective différée:

« Maintenance corrective qui n'est pas exécutée immédiatement après la détection d'une panne, mais est retardée en accord avec des règles de maintenance données. »

La maintenance différée peut être réalisée soit suite à la maintenance corrective immédiate (dans le cas d'un traitement correctif provisoire), soit suite à une maintenance préventive programmée.



Maintenance préventive : définitions

« Maintenance exécutée à des intervalles prédéterminés ou selon des critères prescrits, et destinée à réduire la probabilité de défaillance ou la dégradation du fonctionnement d'un bien ».



Différentes typologies de maintenance préventive



Maintenance programmée:

« Maintenance préventive exécutée selon un calendrier préétabli ou selon un nombre défini d'unités d'usage. »

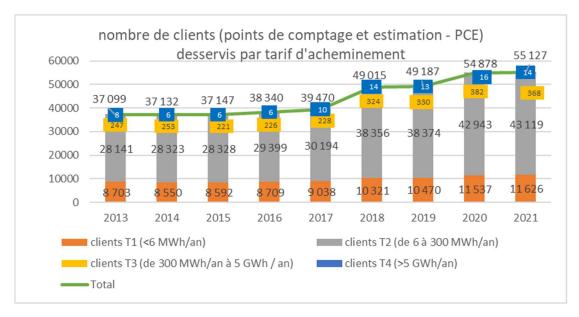
Maintenance systématique :

« Maintenance préventive exécutée à intervalles de temps préétablis ou selon un nombre d'unités d'usage mais sans contrôle préalable de l'état du bien. »

Cette maintenance se différencie de la maintenance programmée par l'absence de contrôle. On change « systématiquement » certains composants du bien sans se préoccuper de leur état (ex. changement systématique de pile).

Les actes de maintenance préventive sont enregistrés dans le système d'information de GRDF (majoritairement GMAO : Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur).

2- LES USAGERS



Source: GRDF – données contrôle – Fichier « clients et consommations par secteur » exercice 2021

Elément de définition :

Nombre de PCE actifs : il s'agit d'une photo au 31 décembre du nombre de points de comptage en service au 31 décembre.

Nombre de clients : on parle de tous les clients qui ont été identifiés tout au long de l'exercice.

Par exemple, un PCE qui a été mis en service en février et résilié en septembre compte pour 1 client mais 0 PCE actif (au 31 décembre).

Autre exemple : un PCE mis en service successivement pour deux clients différents dans la même année, et résilié à la fin du contrat du deuxième client (compte pour 2 clients mais 0 PCE actif au 31 décembre.

A- Surveillance des ouvrages concédés

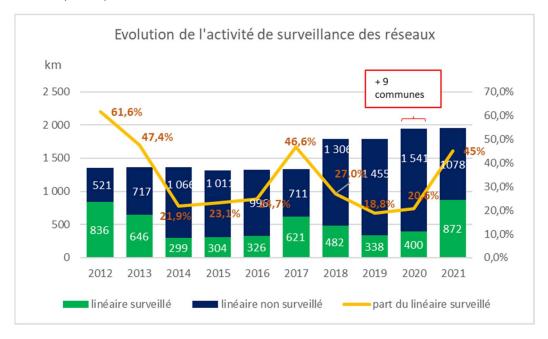
La surveillance consiste à rechercher d'éventuelles fuites sur les réseaux et les branchements. Les coffrets gaz sont aussi contrôlés ainsi que les sites de stockage et tout autre équipement servant à la distribution de gaz.

La surveillance se fait soit avec des véhicules de surveillance et de recherche de fuites (VSR) soit à pied avec des détecteurs à main et contrôles visuels. Cette surveillance de la part de l'exploitant est menée en conséquence des obligations réglementaires définies par l'arrêté du 13 juillet 2000.

Les réseaux

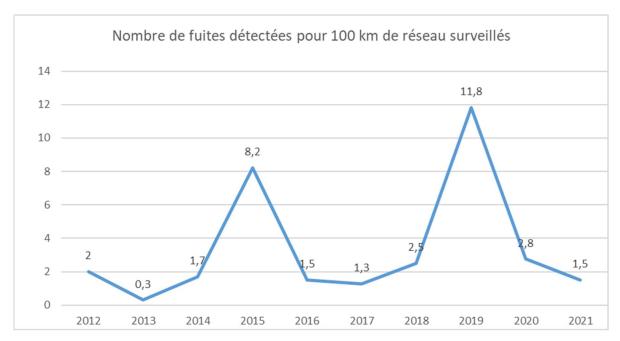
En 2021, GRDF a surveillé 872 km de réseaux, dont :

- 55 km à pied- soit 81 communes dont CHARNAY LES MACON (3,4km), CONDAL (3km) et SAINT DESERT (2,9km)
- 817 km par VSR soit 129 communes dont CHARNAY LES MACON (50 km), EPINAC (27 km) et CLUNY (26 km)



En 2021, l'activité de surveillance des réseaux organisée par GRDF a été menée sur 130 des 171 communes desservies en gaz. Elle a concerné 872 kilomètres de réseaux soit 45 % du linéaire de réseau inventorié, surveillance soit un niveau équivalent aux deux années précédentes.

Rappelons que l'obligation du concessionnaire porte sur une surveillance de la totalité du réseau tous les 4 ans.



Source: GRDF – Données contrôle – Fichier « les aléas d'exploitation » exercice 2021

Cette activité de surveillance a permis de détecter 13 fuites en 2021.

Rapporté au linéaire de réseau surveillé, le taux de fuite détecté dans le cadre de cette activité de surveillance des réseaux atteint 1,5 f/100 km, soit le niveau constaté en 2017 avant la forte hausse enregistrée en 2019.

Le concessionnaire explique ce pic exceptionnel de 2019 : « nous constatons cette augmentation essentiellement sur la ville de Macon où il y a une forte concentration de branchements. Or, la relève de ces fuites est en grande majorité constatée au niveau des branchements. De ce fait le nombre d'incidents par Km de réseau est tronqué.

Il est toujours délicat de comparer une année sur l'autre compte tenu du fait que la RSF se fait tous les 4 ans. La précédente RSF à Mâcon s'était tenu en 2015, nous pouvions constater ce même phénomène. »

→ Toutefois, Mâcon a également fait l'objet d'un contrôle en 2015 et le nombre de fuites a en effet été plus important que la moyenne. Mais l'impact n'a pas été aussi important qu'en 2019 dans le suivi du nombre de fuites par réseau surveillé. Le tableau suivant présente un quasi doublement du nombre d'incidents constatés sur branchements mâconnais.

En 2021, le niveau constaté est tout à fait correct et acceptable malgré la surveillance de centres urbains tels que Charnay les Macon ou Cluny.

_								
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	RSF (km)	181	21	21	23	189	26	0
Mâcon	Nb Incidents	19	1	1	2	35	1	0
	Ratio	11%	5%	5%	9%	19%	4%	•
	RSF (km)	304	326	621	482	338	400	872
SYDESL	Nb Incidents	25	8	8	12	40	11	13
	Ratio	8,2%	1,5%	1,3%	2,5%	11,8%	2,8%	1,5%

Source GRDF: fichier aléas exploitations

Rappelons que l'activité de surveillance des réseaux doit être observée sur le moyen terme (obligation de surveillance de l'intégralité des réseaux sur une période de 4 années), voire tous les ans pour certaines

typologies de réseaux comme les aciers non protégés cathodiquement de façon active ou dans les douze mois s'agissant des canalisations nouvellement mises en service.

S'agissant de la surveillance et de la maintenance des autres ouvrages concédés, il est nécessaire de souligner le refus du concessionnaire d'être transparent sur la répartition des actes de surveillance par identifiant d'ouvrage, et ce, malgré la mise à disposition pour un certain nombre de catégories d'ouvrage d'états techniques par identifiant d'ouvrage.

Un effort a toutefois été fait depuis 2018 pour préciser les actes de surveillance par type d'ouvrage, mais pas par identifiant.

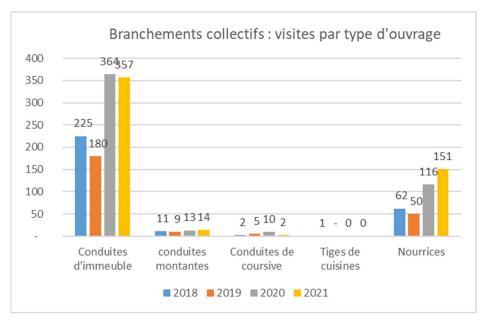
Depuis 2020, GRDF précise certaines données en livrant un niveau de détail approfondi pour les RSF : le SYDESL dispose de l'identifiant des tronçons visités avec retard et le nombre de jours de retard. Le concessionnaire communique également la longueur du tronçon concerné.

En 2021, ce sont 4,25 km qui sont concernés par du retard.

Les branchements collectifs



Source: GRDF - fichier « maintenance visite des branchements collectifs » 2021



Source: GRDF - fichier « maintenance visite des branchements collectifs » 2021

Notons que le taux de compteurs domestiques ayant dépassé leur durée de réétalonnage (plus de 20 ans) est de 4% (2 281 sur 55 898).

Le déploiement du programme Gazpar permet de réduite progressivement le nombre de compteurs concernés.

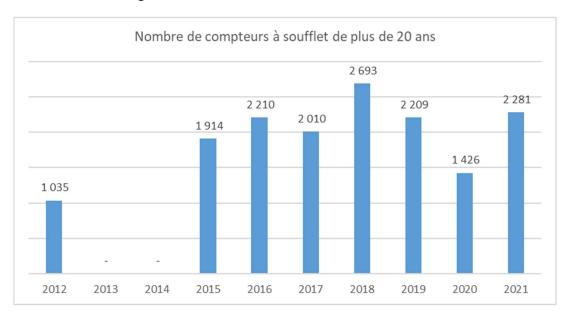
Les robinets

En 2020, GRDF a communiqué pour la première fois le nombre de robinets en retard de visites, mais il a retiré l'information relative à la localisation des robinets surveillés (coordonnées géographiques) qui avaient été communiquées pour l'exercice 2019.

	2019	2020	2021
Nombre de visites prévues	494	559	550
Nombre de visites réalisées	505	573	550
Robinets en retard de visite	NC	5	6

Les compteurs

Evolution du nombre de compteurs « domestiques » (à soufflet) et « industriels » ayant dépassé leur durée de réétalonnage.



Source: GRDF – inventaire des compteurs ex 2021

43 073 compteurs communicants Gazpar et 138 concentrateurs sont installés en Saône et Loire fin 2021.

L'activité 2021 a permis la pose de 9 concentrateurs et 5 657 compteurs communicants

	Niveau d'ap	préciation	
	de la fréquence de surveillance	des résultats de la surveillance	
Canalisations de distribution		N.	 un rythme de surveillance conforme à la réglementation un volume de fuites en baisse refus de transparence sur les caractéristiques des ouvrages concernés
Robinets de réseaux	SW.	W.	 fréquence de surveillance globale correcte nécessité d'une lecture ouvrage par ouvrage avec un niveau de détail progressivement fourni par GRDF pas de lecture sur les résultats (en dehors des fuites) pas de fuites identifiées
Protection cathodique des réseaux acier	9	7	Pas de lecture sur le niveau de surveillance et les résultats des mesures
Ouvrages de la protection cathodique active			Fréquence de surveillance correcte - bon niveau de lecture des résultats
Ouvrages de raccordement (branchements/OCI)	SW		Refus de communiquer à la maille ouvrage (adresse) peu de fuites décelées
Postes de détente (GRDF)		W.	Fréquence de surveillance globale correcte Nécessité d'une lecture ouvrage par ouvrage refusée par GRDF Pas de lecture sur les résultats de la surveillance
Compteurs (Vérification Périodique de l'Etalonnage)		Wy .	Bonne appréciation de l'activité de maintenance Un retard sur la vérification des compteurs "domestiques" qui tend à décroitre

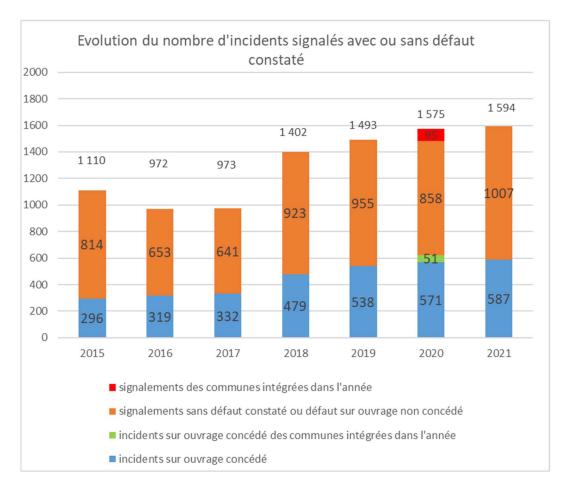
B- Incidents d'exploitation

1. Les incidents signalés

Les incidents sur le réseau public de gaz sont signalés par des appels extérieurs (usagers, tous publics, secours...) et internes (agents du concessionnaire). Ces appels génèrent des bons d'incidents pour les interventions, facilitant ainsi leur traçabilité.

Pour 2021, le nombre de bons **d'incidents avérés** pour l'ensemble des concessions gaz naturel est en baisse de 6%, à périmètre équivalent pour atteindre **587** contre 622 en 2020.

La concession enregistre 1,1 incident pour 100 points de livraisons actifs desservis en 2021, contre 1,4 en 2020.

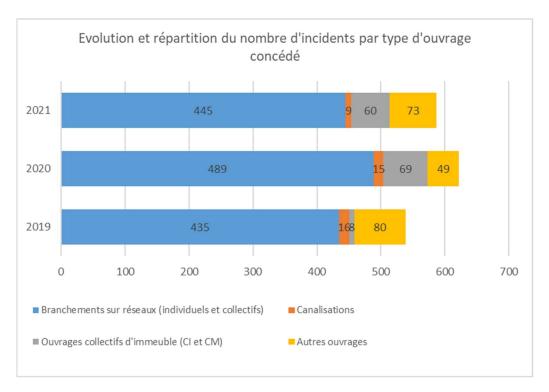


Source: GRDF- données contrôle 2021 - fichier « aléas et incidents »

Les niveaux d'incidents avérés atteints depuis 2018 restent élevés et soulignent le besoin de renforcement de l'entretien, de renouvellement mais également de la vigilance de chacun et en particulier des tiers intervenant à proximité des réseaux. Ils sont par ailleurs en constante augmentation.

58 bons d'incidents ont été générés à la suite d'une intervention humaine (dommages aux ouvrages). Parmi ces 58 incidents, 23 bons concernaient des travaux de tiers.

Les incidents à la suite de travaux représentent donc environ 4% des incidents avérés.



Source : GRDF- fichier « aléas d'exploitation -signalement incidents » 2021

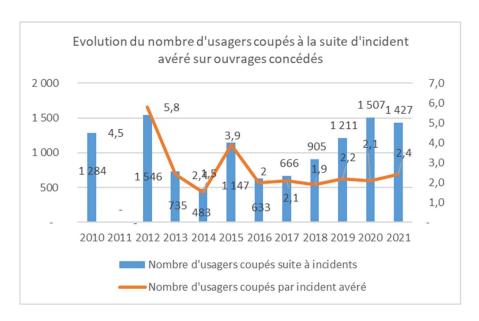
La survenue de ces incidents a eu pour conséquence d'interrompre la fourniture de gaz au domicile de 1 427 usagers (1 507 à périmètre constant par rapport à 2020), soit un chiffre en nette hausse par rapport à 2019 (1 211 usagers coupés).

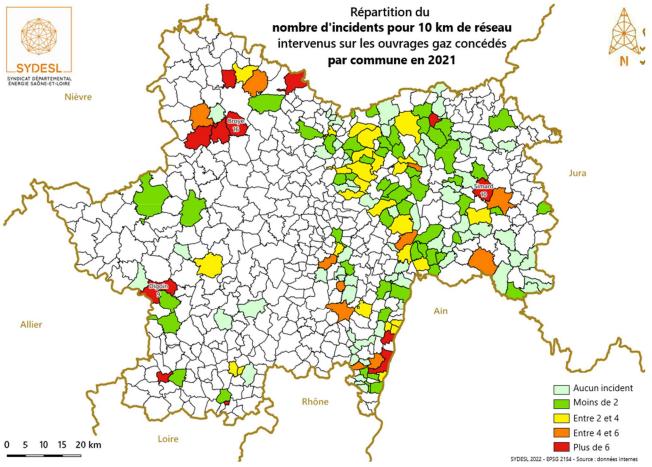
825 usagers, soit un peu plus de la moitié des usagers coupés, **ont dû être évacués** à la suite des incidents sur le réseau concédé ;

2 victimes sont à déplorer dans les incidents signalés en 2021 : les deux concernent une installation intérieure, c'est-à-dire en dehors du périmètre géré par GRDF.

Notons que les incidents engendrant le plus d'usagers évacués sont liés à des dommages lors **de travaux de tiers sur canalisation**. Notamment :

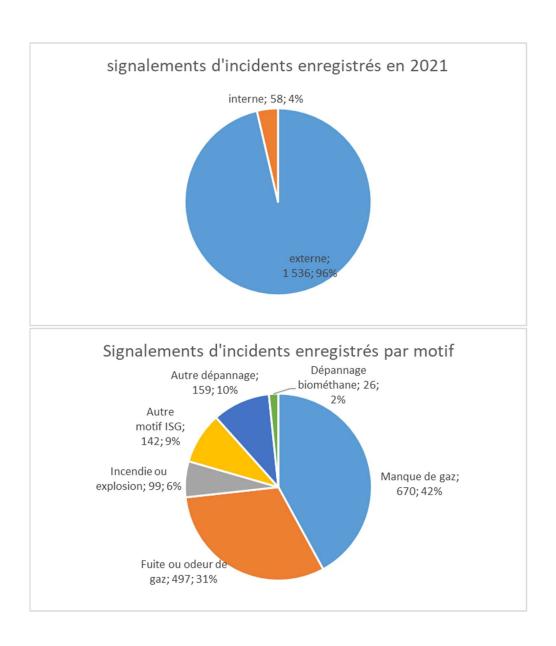
- Le 29 septembre 2021 sur la commune d'Oslon, un incident causé par un tiers est responsable de l'interruption de gaz chez 530 usagers.
- Le 29 juin 2021 sur la commune de Brienne, un incident causé lors de travaux de tiers est responsable de l'interruption de gaz chez 110 usagers.



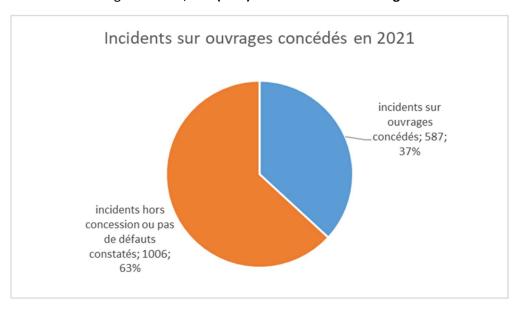


Source : GRDF- fichier « aléas d'exploitation -signalement incidents » 2021

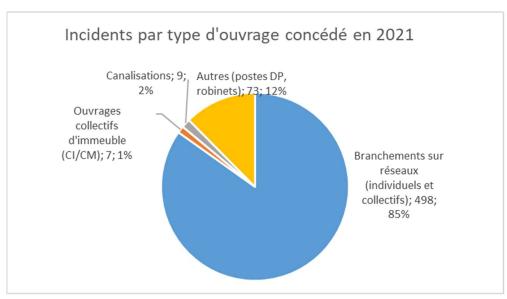
1 594 évènements ont été signalés et enregistrés par GRDF en 2021. 4% sont signalés « en interne », par les agents des services de GRDF. 96% viennent de signalements externes.

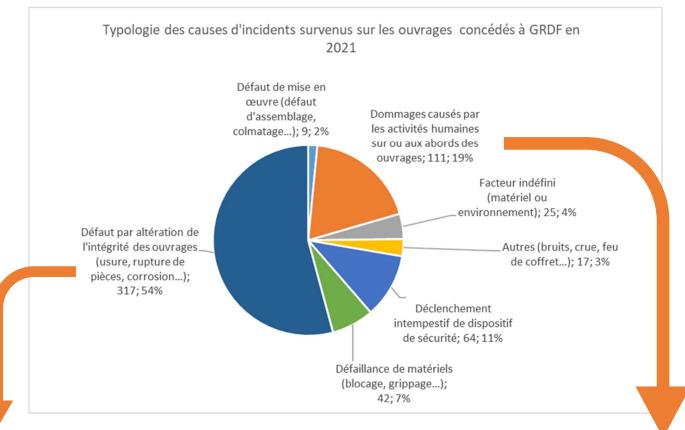


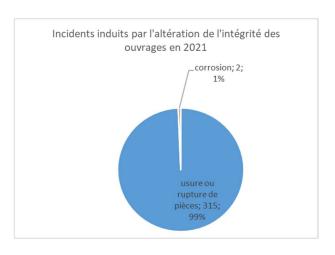
Parmi les 1 594 signalements, 585 (37%) ont concerné les ouvrages concédés en 2021.

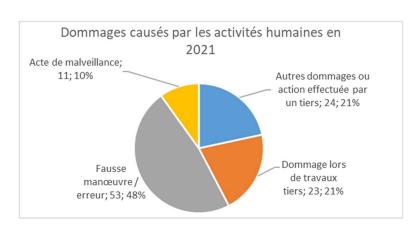


Les branchements constituent les sièges d'incidents les plus nombreux (85%).









Les causes à l'origine de ces incidents suggèrent des besoins en renouvellement puisqu'elles résultent majoritairement de problématiques d'usures, de ruptures et de blocages ou de défaillance de matériel (61%) ; causes suggérant des phénomènes de vétusté des matériels ou une utilisation au-delà de leurs limites normales.

Cette part recouverte par les phénomènes d'usure est de plus en plus importante chaque année.

Nombre d'incidents signalés "fuites de gaz" 450 400 350 300 250 200 38 150 100 50 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 nombre de fuites pour les nouvelles communes intégrées dans l'année

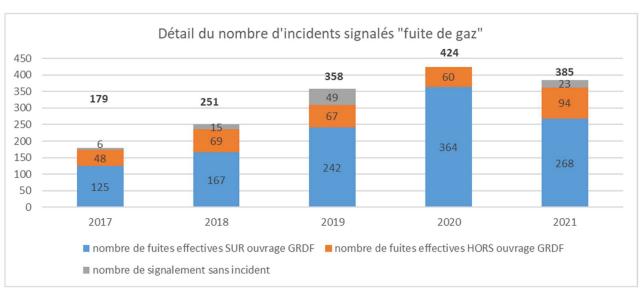
2. Les fuites

Source : GRDF - fichier « aléas d'équipements »

nombre de fuites

Le nombre de signalements de fuites a diminué en 2021 (41 fuites en moins) à périmètre constant. Cette tendance sera surveillée pour s'assurer qu'elle perdurera les années à venir.

Il est toutefois important de distinguer, parmi les signalements, les incidents effectifs, sur ouvrages GRDF, et les signalements qui n'ont finalement donné lieu à aucun incident.



Source: GRDF - fichier « aléas d'équipements »

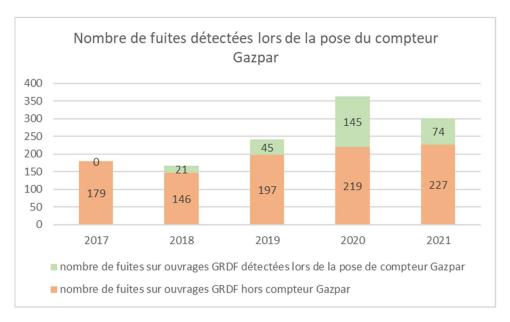
Dans le graphique précédent, nous pouvons retenir 2 constats :

- La baisse sensible (- 96) du nombre de fuites effectives sur ouvrages GRDF
- Une réapparition de quelques signalements de fuite sans incident.

En 2020, le concessionnaire avait expliqué la hausse du nombre de fuites par le déploiement du compteur Gazpar. Or, Gazpar a continué à être déployé en 2021 et nous assistons malgré tout à une baisse du nombre de fuite.

Réponse GRDF: Effectivement le nombre d'interventions sécurité pour lesquelles nous avons constaté un incident a légèrement baissé en 2021. Notre base ne nous permet pas d'identifier si les incidents sont en lien avec la pose des compteurs communicants. Cependant un travail de reconstitution est en cours, entre la base incidents et la base comptages. Nous aurons les résultats courant de cet été et pourrons vous donner de la visibilité sur l'impact GAZPAR sur ces incidents.

La baisse est toute relative, puisque nous avons rencontré une augmentation des réclamations à la suite du changement de notre outil de facturation de l'acheminement (début 2021). En effet, la Bascule d'un outil à l'autre a généré des ralentissements de flux de facturation. La gestion de ces blocages étaient à la main de notre support national qui a dû faire face à une quantité importante de cas à traiter. Ces retards de flux ont généré cette augmentation du nombre de réclamations.

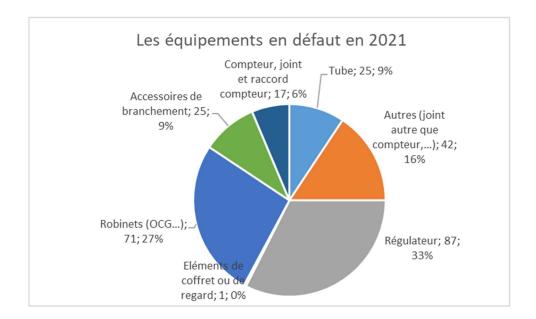


Source: GRDF – Réponses par mail aux demandes de complément d'information 2019, 2020 et 2021

227 fuites hors Gazpar ont été traitées en 2021, contre 219 en 2020. Soit une quasi-stagnation des fuites hors Gazpar.

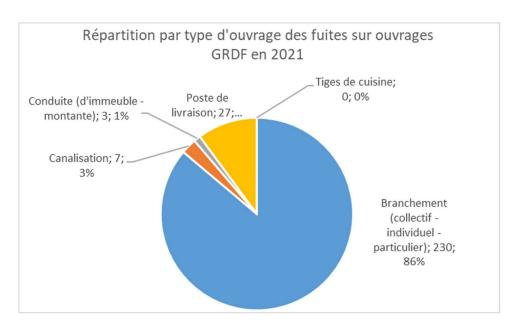
Il convient de noter une baisse du nombre de fuites détectées lors de la pose de Gazpar.

3. Les incidents par type d'équipement



Les parties actives des branchements sont les éléments les plus fragiles de l'infrastructure. L'analyse des équipements en défaut met clairement en avant une plus grande **fragilité des régulateurs** de pression qui équipent les branchements puisqu'ils constituent 1/3 des équipements en défaut au titre de l'exercice 2021. Ce constat se répète depuis plusieurs années.

Le positionnement hors des bâtis des branchements limite les conséquences éventuelles d'échappement du gaz. Néanmoins le fait que ces ouvrages soient le principal siège des incidents est de nature à motiver la nécessité de disposer d'un inventaire technique précis des branchements individuels.



Les branchements sont les ouvrages les plus touchés par les fuites de gaz, dont plus de la moitié (87 sur 230) concernent les régulateurs.

Bilan:

• Une baisse du nombre d'incidents avérés (-6% à périmètre constant) ; cette diminution fait suite à une hausse importante constatée en 2020 ;

- Les parties actives des branchements sont les éléments les plus fragiles de l'infrastructure (principalement les régulateurs) ;
- Enjeu sur la localisation des parties actives des branchements (hors bâti);
- Intérêt de disposer d'un inventaire des branchements individuels.

C- Livraison de gaz et services aux usagers

1. Les quantités livrées

Il n'est pas possible d'obtenir des fournisseurs des informations sur leurs ventes (considérées comme commercialement sensibles –ICS-) car en dehors du périmètre du contrôle de la distribution de gaz des concessions.

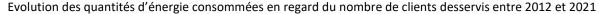
Seule la quantité d'énergie acheminée par le distributeur est communiquée pour le contrôle.

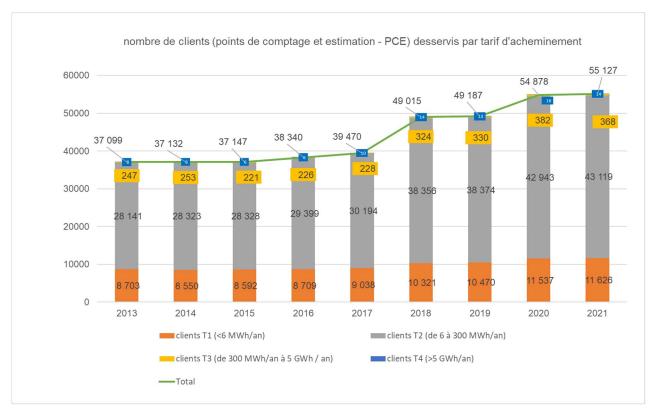
A fin 2020, 54 884 clients (ou points de comptages et estimation - PCE) consommateurs de gaz naturel étaient implantés sur le périmètre concédé contre 49 187 au terme de l'exercice 2020.

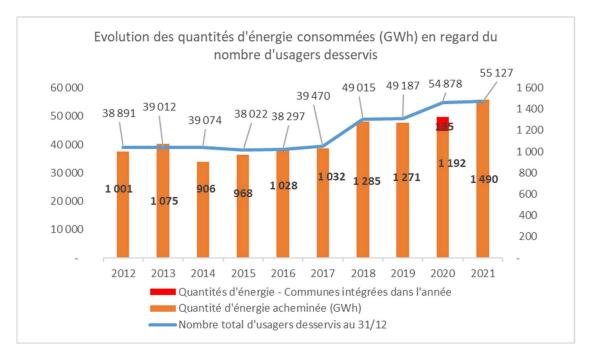
A périmètre constant, c'est-à-dire hors prise en compte des 9 nouvelles communes, le nombre d'usagers est de 49 229, soit une hausse de 0,1% par rapport à 2019.

Les quantités de gaz naturel acheminées se sont établies à 1 327 GWh, hors correction des effets du climat, contre 1 271 en 2019.

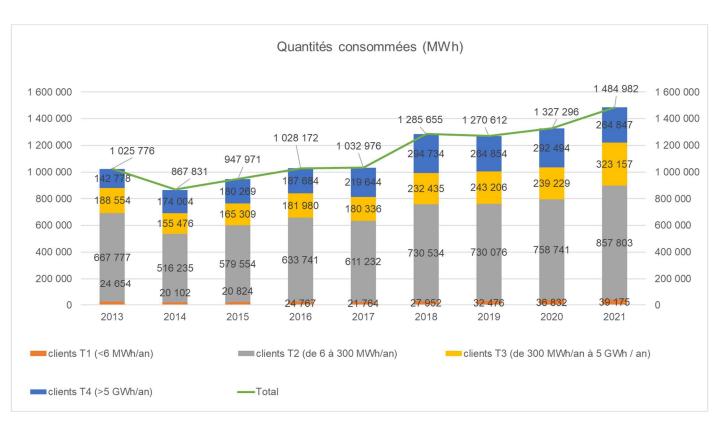
A périmètre constant 2019, la quantité acheminée, et donc consommée, a diminué de 6% (1 271 en 2019 pour 1 192 en 2020).







Source: GRDF - mission contrôle ex 2021 - données clientèles



Source: GRDF - mission contrôle ex 2021

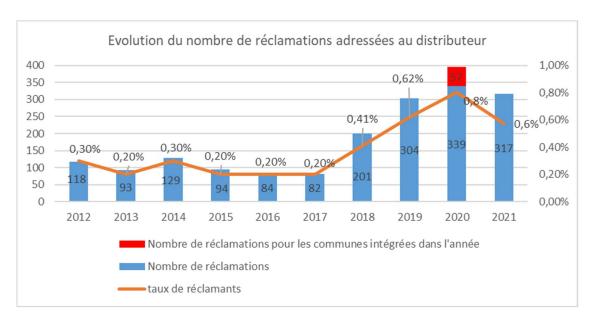
La consommation de gaz naturel en 2021 a augmenté de 12% par rapport à 2020.

Il s'agit de la plus forte consommation enregistrée ces 10 dernières années.

D'après les données remises par GRDF, les clients T1 et T2, qui représentent 99% des usagers, ne représentent que 60% des consommations. Inversement, les clients T3 (0,7% des usagers) comptent 22% des consommations.

La consommation des clients T4 est la seule à avoir diminué. Les usagers abonnés au tarif T2 (de 6 à 300 MWh/an) ont vu leur consommation baisser.

2. Les réclamations

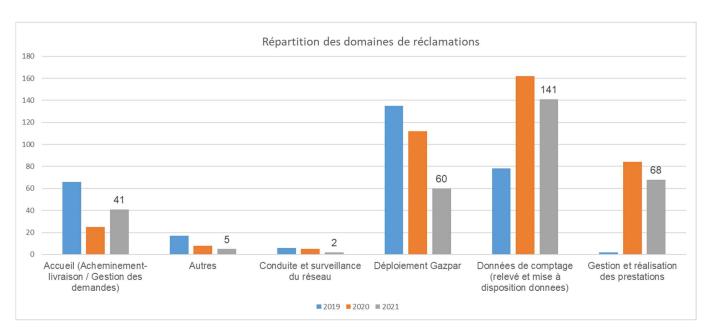


Source: GRDF - fichier réclamations- ex 2021

Nous pouvons noter **une baisse** du nombre de réclamation entre 2020 et 2021 (-79 réclamations, soit -20%).

Ce constat est d'autant plus intéressant que le nombre de réclamations n'avait cessé de progresser ces dernières années.

Le volume global reste malgré tout à un niveau élevé.



Source: GRDF - données contrôle 2021 - fichiers « liste des réclamations »

Sur le graphique précédent, il est intéressant de noter la légère diminution du nombre de réclamations relatives aux données de comptage et de gestion et réalisation des prestations dans un contexte de déploiement du compteur Gazpar.

En revanche, nous assistons à une hausse du nombre de réclamations pour le domaine de l'accueil.

Les réponses aux réclamations doivent être apportées par GRDF dans les délais :

- 15 jours pour les réclamations fournisseur : 93,3% des réclamations le respectent
- 30 jours pour les réclamations clients : 98,5% des réclamations le respectent.

	2019	2020	2021
Taux de réponse aux fournisseurs <15j	93%	93,3%	90,9%
Taux de réponse aux usagers <30j	94%	98,6%	88,6%

Les délais de réactivité sont globalement respectés. Cet indicateur connait une dégradation générale par rapport à 2020, et s'éloigne un peu plus des quasi 100% atteints les années précédentes.

Réponse GRDF: nous avons rencontré un changement de notre outil de facturation de l'acheminement (début 2021). En effet, la Bascule d'un outil à l'autre a généré des ralentissements de flux de facturation. La gestion de ces blocages étaient à la main de notre support national qui a dû faire face à une quantité importante de cas à traiter. Ces retards de flux ont généré cette augmentation du nombre de réclamations. L'afflux important de cas (lié à la bascule d'outil de facturation) a allongé de temps de déblocage des flux de facturation. Notre équipe acheminement a choisi de ne répondre aux réclamations qu'une fois le flux de facturation débloqué, dans le but de fournir une réponse définitive et satisfaisante. Les délais de réponse ont dont été impactés.

Il s'agit là d'un point de vigilance à surveiller.

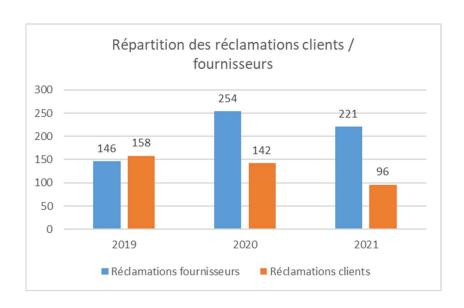
Nous pouvons souligner la difficulté que le concessionnaire éprouve à extraire les statistiques associées à de multiples aspects caractéristiques du service aux usagers et notamment s'agissant de la qualité des statistiques associées aux prestations récurrentes (actes réalisés et recettes associées) telles que les locations de compteurs ou de détendeurs (prestations représentant une part significative des recettes perçues par GRDF en dehors de l'acheminement).

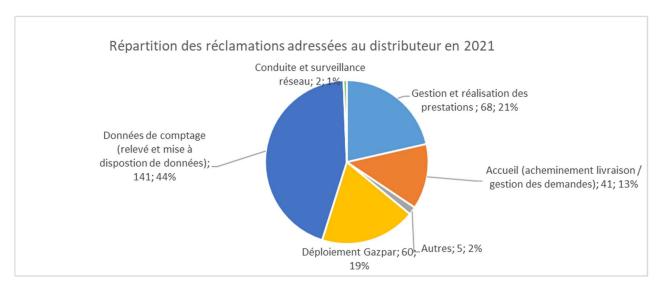
En 2021, le nombre de réclamations émises ont sensiblement diminué, aussi bien pour les fournisseurs que pour les usagers.

Alors que la répartition entre clients et fournisseurs se faisait à parts égales les années précédentes, pour 2020 les fournisseurs représentent 2/3 des réclamations.

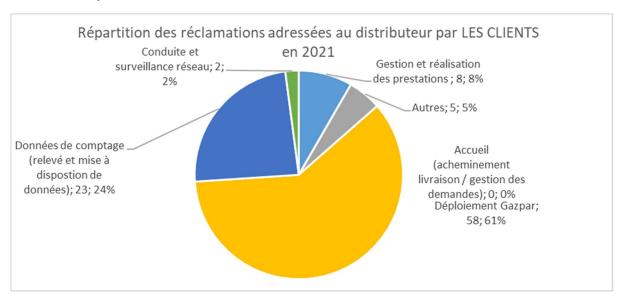
Le SYDESL a interrogé GRDF qui a apporté l'explication suivante :

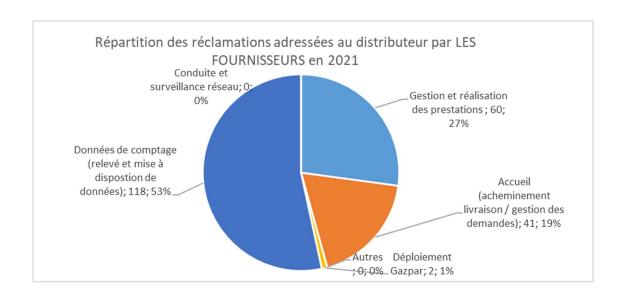
« L'augmentation des réclamations fournisseurs est en lien avec les motifs évoqués dans la réponse à la question précédente. Les fournisseurs insatisfaits de la non-publication des flux de relève. »





Source : GRDF – fichier liste des réclamations 2021





Du côté des usagers, le déploiement de Gazpar suscite le plus de réclamations, alors que du côté des fournisseurs les réclamations portent avant tout sur les données de comptage (53%) et la gestion des prestations (27%).

3-LE PATRIMOINE – analyse comptable et financière

Le patrimoine des concessions sur le périmètre du SYDESL comprend l'ensemble des éléments concourant à la distribution du gaz, des postes de détente jusqu'aux compteurs situés, généralement, en limite de propriété. Il s'agit des ouvrages de détente, des réseaux, des branchements, conduites montantes et des ouvrages divers.

A – La valeur brute d'actif

A l'échelle des 170 communes desservies en gaz naturel, la valeur d'acquisition des biens concédés s'élève à 150 466,6 k€ - dont 95% sur le périmètre « historique » -, en hausse de 3% par rapport à l'exercice précédent.

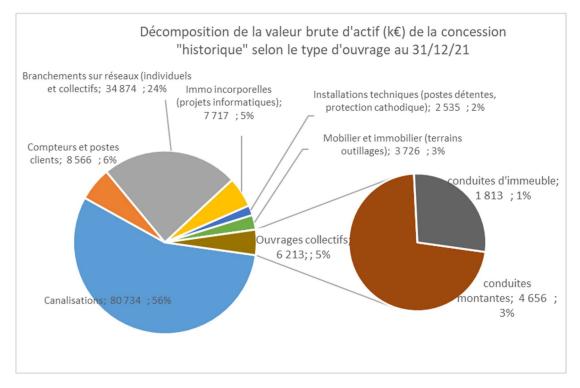
Le patrimoine concédé **est amorti à près de 45%,** soit 68 949 k€ (valeur initiale moins valeur nette comptable des ouvrages concédés).

En 2016, la publication du décret n°2016-495 du 21 avril 2016 ¹ est venue préciser le contenu que le concessionnaire doit faire figurer à minima dans les comptes rendus annuels d'activité qu'il transmet aux autorités concédantes sur son périmètre de desserte exclusive (concessions « historiques »). **Ces dispositions ont notamment conduit le concessionnaire à établir :**

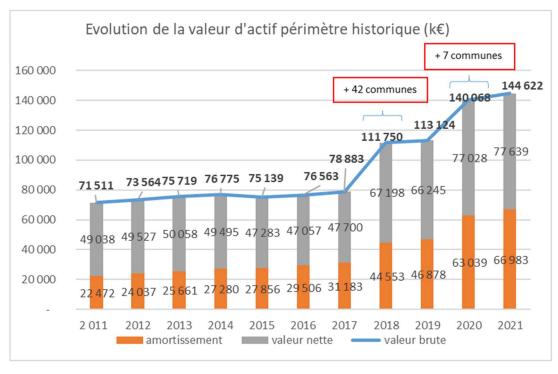
- O Un inventaire économique des ouvrages :
 - Distinguant les biens de retour des biens de reprise. A défaut de définitions contractuelles sur les régimes associés aux biens en concession, le concessionnaire a procédé nationalement à une dissociation entre « biens concédés » et « autres biens ».
 - Précisant leur origine de financement ainsi que la distinction entre biens de 1^{er} établissement et biens renouvelés.
 - Précisant leur valeur nette réévaluée (estimation de la part des ouvrages non couverte par le tarif ATRD fixé par la CRE).
- Un compte de régulation (dit « compte d'exploitation ») permettant d'estimer le niveau de participation des concessions du SYDESL à la péréquation tarifaire ; ceci par transposition des principes de fixation du tarif ATRD péréqué utilisés par la CRE.

¹ Décret n° 2016-495 du 21 avril 2016 relatif au contenu du compte rendu annuel de concession transmis par les organismes de distribution de gaz naturel aux autorités concédantes

1. La concession historique

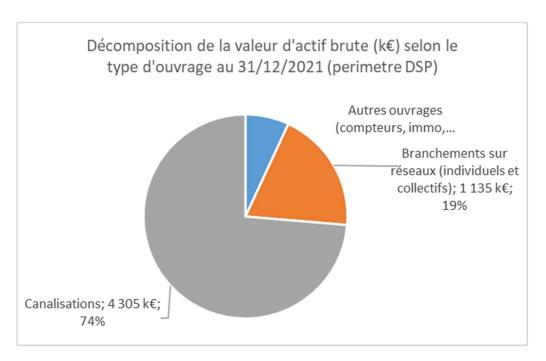


Source: GRDF – mission contrôle ex 2021 – fichier valorisation du patrimoine

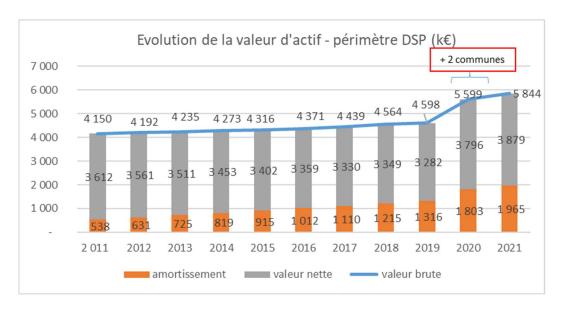


Source: GRDF – mission contrôle ex 2021- fichier valorisation du patrimoine

2. Les concessions « DSP »



Source: GRDF – mission contrôle – données comptables ex 2021



Source : GRDF - mission contrôle - données comptables ex 2019

Pour l'ensemble des concessions du SYDESL (périmètre historique et DSP), la valeur d'actif par usager s'élève à 2 729 euros fin 2021 (2 654 fin 2020).

La valeur nette réévaluée, c'est-à-dire la part des ouvrages non couverte par le tarif ATRD est estimée à 89130 k€ en hausse de 1% par rapport à 2020.

Si ces éléments d'ordre économiques permettent aujourd'hui de disposer d'une vision et d'informations complémentaires, ils ne peuvent en aucun cas se substituer à la réalité comptable propre à chaque contrat

de concession. Ces deux approches peuvent coexister sans toutefois être comparées.

Ainsi, en considérant la comptabilité attachée aux contrats de concession du SYDESL, il est également possible d'apprécier les origines de financement « indirectes » induites par les pratiques du concessionnaire en matière d'amortissement et de constitution de provisions (sur le périmètre « historique » particulièrement).

Par cette approche, il ressort qu'au terme de l'exercice 2021, 94% des actifs concédés a été financé par GRDF (141 188 k€), le solde étant des financements de la Collectivité et les tiers sous forme de remises gratuites, soit 9 277 k€. Plus précisément, ce montant se répartit de la façon suivante :

- 94 % est constitué des biens remis gratuitement aux termes des contrats précédents au moment de leur renouvellement²;
- Les 6 % restant concernent les remises gratuites effectives (remises de tranchées en coordination, remises d'ouvrages collectifs d'immeuble construits par des promoteurs...)
 valorisées par le concessionnaire sur les contrats en cours.

L'enregistrement de ces mécanismes est réalisé au compte 229 « droits du concédant » qui traduit, au terme du contrat, le droit au retour de la concession au bénéfice de l'autorité concédante. Ainsi il conviendra de continuer à maintenir une attention particulière sur l'accès aux informations d'origine comptables au cours des prochains exercices.

² Sur le périmètre « historique » de GRDF, tout bien de 1er établissement mis en service pendant la durée de validé d'un contrat sera amorti intégralement au terme de la concession par l'amortissement de caducité et tout bien dont la fin de vie intervient pendant la durée du contrat est préfinancé par l'amortissement industriel et par la provision pour renouvellement.

B- Le compte d'exploitation

Pour le périmètre historique, GRDF fournit les éléments nécessaires au compte d'exploitation.

Les recettes et les charges sont détaillées sur l'ensemble du périmètre de la concession, par affectation directe ou au moyen de clés de répartition identiques pour l'ensemble des concessions du GRD.

Toutefois, il n'y a pas de vérification possible sur les charges d'investissement.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes d'exploitation	11 213 k€	12 110 k€	12 237 k€	15 044 k€	16 344 k€	17 129 k€	18 881
dont recettes d'acheminement du gaz naturel	10 875 k€	9 594 k€	11 612 k€	14 102 k€	15 424 k€	16 235 k€	17 907 k€
dont recettes liées à la vente de prestations	336 k€	339 k€	625 k€	942 k€	1 783 k€	893 k€	974 k€
Charges brutes d'exploitation -	5 641 k€	6 414 k€	5 295 k€	7 127 k€	7 739 k€	9 475 k€	9 606 k€
Charges liées aux investissements sur les "biens concédés" - Charges liées aux investissements sur les "autres biens" -	5 426 k€ 724 k€	5 837 k€ 796 k€	4 884 k€ 869 k€	6 323 k€ 1 274 k€	6 893 k€ 1 538 k€	7 466 k€ 1 044 k€	7 998 k€ 1 070 k€
Produits - Charges	-578 k€	-938 k€	1 189 k€	320 k€	174 k€	- 856 k€	206 k€
dont impact climatique	-298 k€	-86 k€	197 k€	-940 k€	-64 k€	-643 k€	625 k€
dont contribution à la péréquation				244 k€	-620 k€	-870 k€	- 1 337 k€
Dont autres (régularisations, impayés)							918

Source: GRDF – données contrôle ex 2021 – fichier « compte exploitation » + « charges investissement »

Une contribution négative à la péréquation signifie que la concession bénéficie du système de solidarité nationale.

Un impact climatique négatif signifie que les recettes de GRDF ont été inférieures à la prévision de la CRE en raison d'un climat globalement plus chaud que le climat moyen.

En 2021, à l'échelle nationale, le climat a été plus froid que le climat moyen générant un impact climatique positif d'environ 625 k€ en Saône et Loire.

Ces éléments se retrouvent illustrés par la hausse des recettes d'acheminement liés à une hausse des consommations.

La contribution de chaque concession à la péréquation est calculée par différence entre :

- La recette d'acheminement de la concession corrigées du climat
- La répartition, au prorata des charges de chaque concession, du total du revenu autorisé de la zone de desserte péréquée.

Lorsque la contribution est positive, cela signifie que la concession participe au système national de solidarité.

C- Le compte droits du concédant

Le compte droit du concédant correspond, au terme de la concession, à la valeur des biens qui seront remis gratuitement par le concessionnaire à l'autorité concédante. C'est schématiquement la fraction des immobilisations nettes déjà payées par les usagers ou les collectivités, qui n'aura pas à être indemnisée.

COMPTE DROITS DU CONCEDANT

=

Remises gratuites

Contrevaleur des biens remis gratuitement par les tiers au concessionnaire

+

Provisions utilisées pour le renouvellement

Provisions pour le renouvellement des immobilisations de la concession, constituées par les écarts de remplacement du bien et sa valeur d'origine amortie industriellement

Amortissement de caducité

Permet au concessionnaire de reconstituer son financement par des dotations annuelles

Dépréciation des biens remis gratuitement

Amortissement de dépréciation sur la durée de vie comptable du bien de l'ensemble des ouvrages concédés financés par le concédant

Dépréciation des biens non renouvelables

Dépréciation des biens qui ne seront pas renouvelés avant le terme de la concession

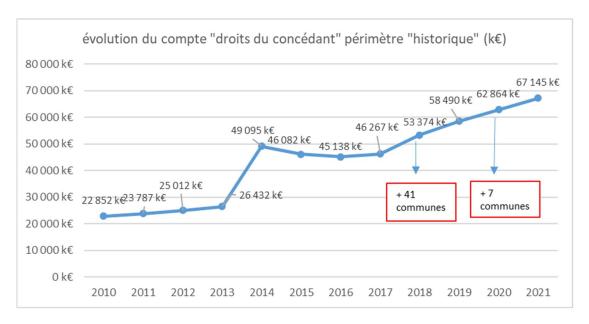
Les biens concédés étant remis gratuitement à l'autorité concédante aux termes du contrat, les droits du concédant se voient crédités annuellement des dotations de caducité qui permettent au concessionnaire de reconstituer l'intégralité de son financement à l'échéance des concessions.

1. Le compte droits du concédant pour la concession historique

					2017	2010	2010	2020	2021
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Remises gratuites (R.G)		76 348 k€	73 418 k€	73 540 k€	73 686 k€	85 526 k€	100 627 k€	111 905 k€	115 308 k€
dont RG de la Collectivité		4 362 k€	4 403 k€	4 562 k€	4 750 k€	7 373 k€	7 556 k€	8 926 k€	9 471 k€
dont RG suite à renouvellement du contrat		71 986 k€	69 016 k€	68 978 k€	68 936 k€	78 153 k€	93 072 k€	102 979 k€	105 837 k€
Amortissement des remises gratuites	_	27 275 k€	27 825 k€	29 418 k€	30 997 k€	38 225 k€	45 067 k€	52 310 k€	56 759 k€
dont amortissement des RG de la Collectivité		1 081 k€	1 138 k€	1 233 k€	1 329 k€	2 001 k€	2 162 k€	2 698 k€	3 022 k€
dont amort. des RG suite à renouvellement du contrat		26 194 k€	26 686 k€	28 185 k€	29 668 k€	36 224 k€	42 905 k€	49 613 k€	53 737 k€
Dépréciation des biens non renouvelables		5 k€	31 k€	141 k€	381 k€	5 005 k€	459 k€	718 k€	3 336 k€
Amortissement de caducité	+	7 k€	50 k€	221 k€	1 916 k€	7 875 k€	517 k€	736 k€	3 963 k€
Provision pour renouvellement utilisées	+	20 k€	469 k€	937 k€	2 043 k€	3 203 k€	2 872 k€	3 251 k€	7 969 k€
			·						
TOTAL		49 095 k€	46 082 k€	45 138 k€	46 267 k€	53 374 k€	58 490 k€	62 864 k€	67 145 k€

Au terme du contrat, la valeur du compte « droits du concédant » est égale à la valeur nette comptable des biens concédés.

Evolution du compte « droits du concédant » périmètre historique depuis 2010



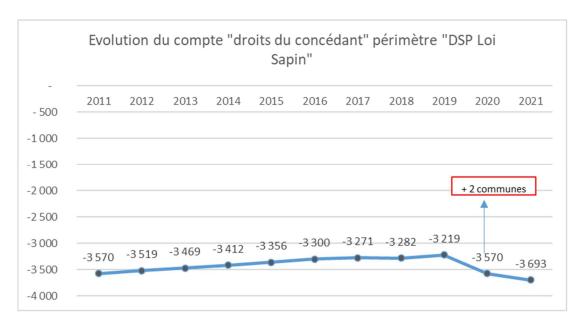
Source: GRDF – fichier inventaire comptable 2021

La brusque augmentation des droits du concédant en 2014 est due à la signature, fin 2013, du contrat de concession entre le SYDESL et GRDF suite à l'intégration de 112 communes en DSP « historiques » ; ce qui comptablement se traduit par des mouvements d'écriture sur les remises gratuites et leur amortissement. Ce constat est renouvelé en 2018 avec l'intégration des 41 nouvelles communes et en 2020 avec l'intégration de 7 communes sur le périmètre historique dont la commune de Tournus.

2. Le compte droits du concédant pour les DSP « loi Sapin »

La valeur du compte « droits du concédant » correspond à l'assiette de calcul sur laquelle l'indemnité de sortie serait évaluée si la collectivité devait racheter les installations de distribution en réseau. Fin 2020, ces indemnités s'élèveraient à $-3570 \text{ k} \in$.

		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Valeur d'actif des remises gratuites		48 k€	56 k€	71 k€	71 k€	77 k€	81 k€	105 k€	105 k€
Amortissement des remises gratuites	-	7 k€	10 k€	12 k€	13 k€	15 k€	17 k€	19 k€	22 k€
Valeur d'actif des biens concédés	-	4 273 k€	4 316 k€	4 371 k€	4 439 k€	4 558 k€	4 600 k€	5 279 k€	5 664 k€
Amortissement des biens concédés	+	819 k€	915 k€	1 012 k€	1 109 k€	1 214 k€	1 316 k€	1 623 k€	1 819 k€
Provisions pour renouvellement utilisées	+	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€				
TOTAL		-3 412 k€	-3 356 k€	-3 300 k€	-3 271 k€	- 3 426 k€	- 3 219 k€	- 3 570 k€	- 3 762 k€



Cette baisse du compte « droit du concédant » s'explique par l'intégration en 2020 de deux nouvelles communes au périmètre des DSP qui viennent augmenter l'indemnité que devrait verser la collectivité en cas de sortie de concession.

D- Cohérence des états d'inventaire

Ainsi qu'en disposent les contrats de concession, les biens nécessaires à la réalisation des services délégués font l'objet d'états d'inventaire technique et comptable tenus à jour par le délégataire.

Les résultats des investigations présentés ci-après sont issus de l'analyse de la fiabilité des inventaires comptables et techniques des biens concédés, continûment tenus à jour par le concessionnaire en qualité d'exploitant du service délégué par le SYDESL.

L'existence de ces inventaires, dont chaque ligne est descriptive d'un ouvrage (bien), ou d'un petit sousensemble de ceux-ci, n'a de sens que dans la mesure où les biens existent effectivement sur le terrain et sont dédiés à la réalisation du service. Cette existence des biens ne peut, dans l'absolu, être attestée objectivement que par une visite de terrain, voire pour certains d'entre eux, seulement après une ouverture de fouille, puisque les ouvrages gaziers sont majoritairement implantés dans le sol.

Cela étant, sans engager de vérifications aussi lourdes que des fouilles qui permettraient de qualifier l'inventaire comptable du patrimoine, il existe d'autres documents informatiques ou matériellement palpables qui, parce qu'ils ont été créés de façon disjointe à l'inventaire comptable, peuvent corroborer ce dernier en partie ou en totalité. Ainsi il est notamment prévu par l'article 2 des cahiers des charges de concession que soit remis un inventaire technique des ouvrages concédés.

Il découle de ce qui précède, que l'analyse de la cohérence des états d'inventaire peut être menée en comparant ces états. Pour autant qu'ils soient manipulables.

C'est en ce sens, qu'il a été demandé au concessionnaire de produire :

- L'inventaire comptable des biens immobilisés sous sa forme désagrégée.
 Il a été fourni sous une forme proche de celle souhaitée, bien qu'elle soit incomplète.
- L'inventaire technique des ouvrages en exploitation à un niveau de désagrégation comparable au précédent.

Il n'a été qu'en partie fourni, le concessionnaire déclarant ne pas disposer formellement d'inventaire technique des branchements individuels ;

Les analyses et les calculs de cohérences, menés essentiellement sur les fichiers d'inventaire, ont été conduits sans présupposer la qualité meilleure d'un état par rapport aux autres.

Ceci n'a évidemment de sens que pour les quantités comparables dans les états considérés, soit très concrètement pour les quantités physiques dénombrant les biens ou leur ampleur.

S'agissant des ouvrages de raccordement :

- O Soulignons l'in-comparabilité des états d'inventaire vis-à-vis des branchements individuels (en l'absence d'un inventaire technique) ;
- Signalons que les branchements collectifs et ouvrages collectifs d'immeuble présentent des surimmobilisations comptables importantes. Comme signalé plus avant, compte tenu des enjeux financiers associés et eu égard aux correctifs nécessaires, il est essentiel que le SYDESL puisse être informé sur les méthodes de remise en cohérence des bases de données préalablement à leur application. Le concessionnaire n'a pas donné de détail sur la tenue effective de ce travail en Saône et Loire ni sur les résultats obtenus.

S'agissant des canalisations, le concessionnaire a entrepris dès 2018 un travail correctif qui prendra plusieurs années afin de réduire les écarts notamment de longueurs enregistrées dans les bases SIG (inventaire technique) et dans les bases de son application comptable Mandarin (inventaire comptable).

Le SYDESL a été associé à la démarche dans la mesure où GRDF et le SYDESL ont partagé la liste des communes concernées et ont partagé la liste des communes à cibler en priorité en raison notamment de l'importance de l'écart constaté.

5 communes ont ainsi été retenues sur l'exercice 2018 :

Boyer, La Genete, La Roche Vineuse, Clessé, Saint-Ambreuil

	Longueur SIG (m)	Longueur Mandarin (comptable) (m)	Ecart 2019 avant correctif (SIG – Mandarin)	Ecart 2020 après correctif (m)	Ecart 2021
BOYER	4 206	4 263	- 1 895	-57 m	-57 m
LA GENETE	8 347	8 875	- 481	- 528 m	- 538 m
LA ROCHE VINEUSE	15 783	16 622	- 1 030	- 839 m	- 643 m
CLESSE	14 179	14 191	- 1 054	-12 m	-11 m
SAINT-AMBREUIL	5 587	5 646	734	- 59 m	- 59 m

Par ce tableau, nous pouvons constater que le travail correctif des bases patrimoniales entrepris par GRDF a permis une importante réduction des écarts pour les communes concernées. Même si ce constat est moins évident pour La Genete et La Roche Vineuse, les 3 autres communes présentent un très faible écart entre les bases comptables (Mandarin) et techniques (SIG). Le maintien d'un écart réduit est confirmé en 2021 pour ces communes.

Le SDYDESL relève toutefois des écarts forts pour certaines communes : soit en valeur absolue, soit en pourcentage :

	Ecart en m		Ecart en %
ISSY L'EVEQUE	6 997	CHANGY	909%
CRECHES SUR SAONE	1 236	ISSY L EVEQUE	55,8%
SAINT LEGER SUR DHEUNE	937	FRONTENAUD	32%
VERDUN SUR LE DOUBS	817	DENNEVY	14%
LE MIROIR	781	LE MIROIR	14%
LAIZE	741	MONTRET	10%
CLUNY	730	LA MOTTE SAINT JEAN	10%

Pour l'ensemble de ces communes un travail de rapprochement sera à effectuer en priorité par GRDF.

1. Cohérence des états d'inventaire : les canalisations de distribution

A l'échelle globale, c'est-à-dire de l'ensemble constitué par les 170 communes desservies ou traversées par des ouvrages de distribution de gaz naturel, l'écart de linéaire de canalisations entre les états d'inventaire technique et comptable est, au terme de l'exercice 2020, de 5,91 km (contre 6,3 km en 2020), soit une incohérence de 0,3%.

Nous enregistrons là une amélioration par rapport à 2020 d'environ 400 m.

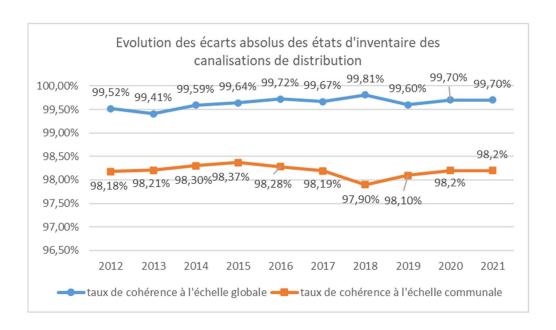
Le SYDESL salue le travail engagé par GRDF pour réduire les écarts entre sa base comptable et sa base technique. Toutefois, si les résultats commencent à être visibles, ils restent d'une ampleur limitée.

Pour l'ensemble des années, le résultat global résulte de compensations à l'échelon communal :

- Certaines d'entre elles affichent un linéaire inventorié techniquement plus long que celui enregistré dans les bases comptables,
- Et réciproquement, d'autres montrent un inventaire technique moindre que l'inventaire comptable, d'où le phénomène de compensation.

Au total, le cumul de la valeur absolue des écarts constatés par commune représente 35,5 kilomètres (contre 36 kilomètres en 2020).

En part, 1,8 % du linéaire concédé ne trouve donc pas son image dans l'un ou l'autre des états d'inventaire (à l'échelon communal, abstraction faite des paramètres de section, de matériau et de millésime). Ainsi, la somme des écarts communaux permet d'afficher une image plus fidèle de la cohérence des deux bases de données.

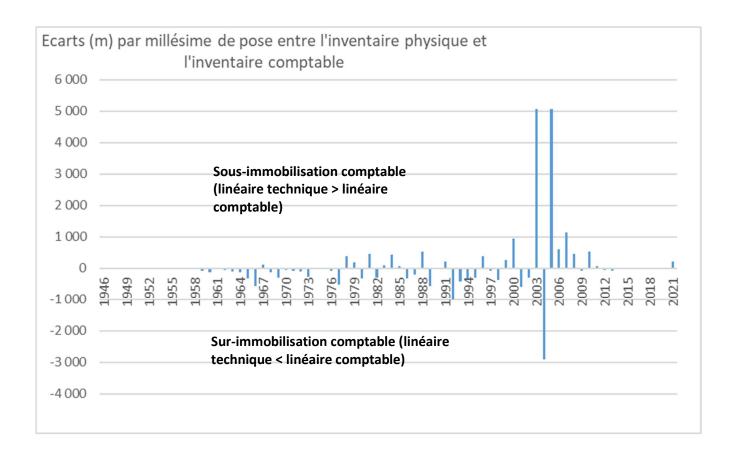


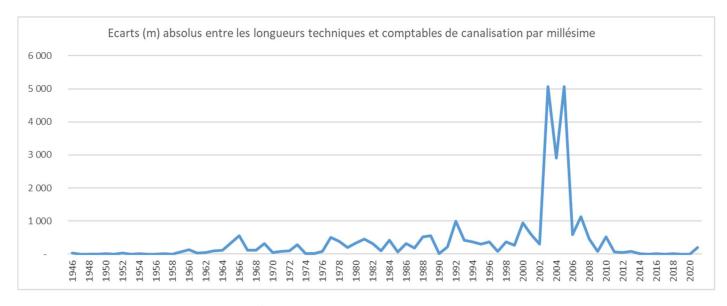
Evolution des écarts absolus des états d'inventaire des canalisations de distribution

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire technique (km) au	1 365,5	1 315,3	1 321,7	1 331,9	1 788,5	1 786,25	1 940,83	1 950
31/12 [1]								
Linéaire comptable (km) au	1 371,2	1 320,1	1 325,4	1 336,3	1 785,2	1 793,31	1 934,52	1 944,09
31/12 [2]								
Ecart absolu global (km)	5,7	4,8	3,7	4,4	3,3	7,06	6,31	5,91
[3] =[1-2]								
Taux de cohérence à	99,59%	99,64%	99,72%	99,67%	99,81%	99,6%	99,7%	99,7%
l'échelle globale								
100- [3]/[1]								
Cumul des écarts absolus	23,2	21,4	22,7	24,36	37,7	33,6	36,1	35,5
par commune (km) [4]								
Taux de cohérence	98,3%	98,37%	98,28%	98,17%	97,9%	98,1%	98,2%	98,2%
100-[4]/[1]								

Source: GRDF – fichier inventaire technique / valorisation patrimoine (inventaire comptable) exercice 2021

Les données comptables ne font, logiquement, pas état du linéaire posé avant la nationalisation de 1946. Dès lors, le linéaire posé préalablement à cette date est immobilisé, dans l'inventaire comptable, en 1946, date à laquelle les ouvrages ont été inventoriés dans le patrimoine du concessionnaire créé alors, et année pour laquelle on observe logiquement un cumul des longueurs de réseaux posés antérieurement.





Source: GRDF – fichier inventaire technique / valorisation patrimoine (inventaire comptable) exercice 2021

On déduit de l'analyse globale des écarts par millésime (graphiques précédents) :

- Que l'historique de constitution des canalisations ne fait pas apparaître clairement de périodes où les écarts relèvent davantage d'une sur-immobilisation que d'une sous-immobilisation;
- Les millésimes de pose compris entre 2003 et 2010 affichent des taux d'in-comparabilité plus élevés que les autres années, pouvant atteindre 9% et 8 % en 2007 et 2010 ;
- Les millésimes 1995 et 1996 semblent avoir été traités : alors qu'ils dépassaient les 10% d'incomparabilité (respectivement 11% et 12%), ils sont retombés à 1 % soit un niveau très correct.
- Que les écarts annuels sont peu élevés sur les dernières années (2011-2019) et que le travail engagé sur ce plan par GRDF est payant. Exception faite de l'année 2021, pour laquelle les écarts sont anormalement élevés, en particulier en période de traitement des écarts par le concessionnaire; un taux d'incomparabilité de 1% (soit 203 m d'écart)est observé (10 437 m selon inventaire technique et 10 232 m selon inventaire comptable).

Interrogé sur ce dernier point, le concessionnaire a apporté la réponse suivante en 2019 :

« Effectivement on retrouve ce décalage dans nos bases au 31 décembre de chaque année, mais il peut varier d'une année à l'autre en fonction de la date de clôture des travaux.

La quantité importante de travaux engagés fin d'année et le délai d'enregistrement dans mandarin, qui peut aller jusqu'à 3 mois, expliquent cet écart d'inventaire. »

Il apparait que la période 2003-2009 est caractérisée par des écarts absolus cumulés d'inventaire très importants. Ces millésimes pourraient ainsi constituer une priorité dans l'hypothèse de la mise en place d'un plan concerté avec le concessionnaire de remise en cohérence des deux bases technique et comptable.

62% des divergences identifiées portent sur la période 2000-2010.

En 2021, les communes les plus impactées par l'écart absolu sont :

ISSY-L'-EVEQUE (6 997 m)

CRECHES-SUR-SAONE (1 236 m)

SAINT-LEGER-SUR-DHEUNE (937 m)

LAIZE (741 m)

CLUNY (730 m)

Ces communes avaient déjà été signalées en 2020 pour des longueurs comparables.

Dès lors il est proposé de mettre en place un plan de remise en cohérence des états d'inventaires technique et comptable, en concertation avec le concessionnaire. Ce plan pourrait alors se focaliser dans un premier temps sur les millésimes et les communes présentant des écarts les plus significatifs.

L'objectif serait alors d'amener le concessionnaire à préciser les moyens alloués à la remise en cohérence des inventaires technique et comptable. Il pourrait être fait alors un point chaque année sur cette thématique afin de suivre l'évolution de ces écarts et les méthodes appliquées pour la résorption de ceux-ci.

2. Cohérence des états d'inventaire : les ouvrages de raccordement

Dans le principe, s'agissant de considérer les ouvrages de raccordement, il conviendrait d'évoquer :

- (a) Les branchements individuels ;
- (b) Les branchements collectifs;
- (c) Les ouvrages collectifs d'immeubles, c'est-à-dire les portions de canalisations situées aux abords des immeubles bâtis (dans les espaces à usage privatif, par opposition au domaine public), dans les immeubles eux-mêmes ou sur leurs façades, dévolus à apporter le gaz à des usagers partageant un même bâti;
- (d) Les branchements particuliers dans les immeubles collectifs, donc à l'aval des précédents ouvrages.

Sur l'ensemble de ces ouvrages, il faudrait regarder les quantités techniques et financières, contenues dans l'un et l'autre des états d'inventaire afin de les comparer et les analyser.

Or, si le concessionnaire est en mesure de communiquer un inventaire technique et un inventaire comptable des branchements collectifs et conduites d'immeuble, la situation apparait moins évidente s'agissant des conduites montantes. En effet, à l'inventaire comptable, les biens immobilisés sous la dénomination "conduites montantes" regroupent tous les ouvrages situés à l'aval des conduites d'immeubles (exceptés les branchements particuliers), alors que les états techniques permettent de dissocier les conduites montantes, des nourrices de compteurs, tiges cuisines...).

En revanche, l'absence d'inventaire technique des branchements individuels perdure. Pour le confronter à l'inventaire comptable, le SYDESL a recours au fichier « nombre PCE sur branchements individuels » et l'état comptable des branchements particuliers a été supprimé en 2004. Ainsi, l'état actuel des bases d'inventaire des capacités de raccordement n'est donc pas conforme aux dispositions de l'article 2 du cahier des charges de concession, pour ce qui concerne les parties terminales des infrastructures de distribution.

Les états d'inventaire technique et comptable des ouvrages de raccordement des immeubles collectifs peuvent en revanche être comparés, leur cohérence estimée et l'évolution de cette dernière appréhendée par rapport à l'exercice antérieur.

Il ressort de cette analyse les écarts suivants :

Les ouvrages de raccordement des immeubles collectifs (au 31/12/2018)

				Global	SYDESL	Cumul des	communes
Nature des ouvrages	Quantité technique		Quantité comptable	Ecart	Taux de	Quantité cumulée	Taux de
				absolu	cohérence	des écarts	cohérence
Nombre de Branchements individuels	Non inventorié 45 136*		41 283	3 853	92,5%	4 677	90%
Nombre de Branchements collectifs	3 104		3 131	27	99,3%	54	98,3%
Nombre de Conduites d'immeubles	2 152		2 210	58	97,3%	68	96,8%
Nombre de Conduites montantes	1 613						
Nombre de Tiges de cuisine	10						
Nombre de Conduites de coursives	55	2 537	2 482	5	99,8%	88	95%
Nombre de Nourrices de compteurs	810						
Nombre de Branchements particuliers	20 412		Non inventorié	-	-	-	-

^{*} selon fichier « nb PCE sur branchements individuels »

Source: GRDF – données contrôles: inventaires techniques et comptables 2021

Globalement il convient de souligner :

- Qu'il y a une bonne cohérence des états comparés au niveau global et communal pour les branchements collectifs et les conduites d'immeuble; mais que cette cohérence est nettement moins bonne s'agissant des conduites montantes en raison de son imprécision. Il s'agit là des 3 seules catégories pour lesquelles l'analyse a pu être réalisée.
- Qu'à la maille communale, les taux de cohérence constatés sur les branchements collectifs sont assez proches de ceux identifiables sur les conduites d'immeubles et plus élevés que ceux observés sur les conduites montantes;
- Sur 2 communes, l'inventaire comptable recense des branchements collectifs d'immeuble alors que l'inventaire technique n'identifie aucun bien de cette catégorie,
- 149 communes (soit 82% des communes) présentent une cohérence parfaite des quantités de branchements collectifs,
- Les 94 communes équipées de branchements d'immeuble collectif font majoritairement état (à 76%) d'une parfaite cohérence entre inventaires physique et comptable.

S'agissant des ouvrages des branchements collectifs et ouvrages collectifs d'immeuble, les états remis par GRDF doivent donc être considérés avec prudence, même s'il est constaté une amélioration dans la cohérence des inventaires par rapport à 2020 et aux années précédentes.

De plus, il convient d'attirer l'attention sur la phase de fiabilisation de l'inventaire in situ qui est en cours de réalisation depuis 2010 par le concessionnaire (les deux premières phases de recensement n'ont pas été concluantes et doivent être complétées). Une fois ce recensement effectué, il sera alors réalisé un rapprochement des deux bases technique et comptable.

3. Analyse sur les autres biens concédés (installations techniques)

Les autres biens concédés immobilisés comme installation technique représentent, en valeur, 2 256 000 € soit 2% de la valeur d'acquisition des ouvrages en exploitation.

Ainsi la liste des autres biens concédés s'établit fin 2020, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Inventaire comptable	Inventaire Technique	Ecart absolu	Taux de cohérence	Quantité cumulée des écarts
Nombre de Postes de détente, comptage	98	86	12	87%	53
dont MPC/MPB	n.d	62			
dont MPB/BP	n.d	19			
dont autres	n.d	5			
Nombre de matériels de protection cathodique active	50	39	11	78%	39
dont nombre de postes de drainage	-	1			
Dont nombre de postes de soutirage	-	19			
dont nombre d'anodes	n.d	19			
Nombre d'équipement de télé-exploitation	63	-	-	-	-
Nombre de dispositif de protection de branchement	140	n.d			

Ainsi, les différents ouvrages inventoriés appellent encore les remarques et les précisions suivantes :

Les ouvrages de détente

L'inventaire comptable n'effectue aucune présentation différenciée selon les gammes de pressions à l'amont et à l'aval qui justifient leur mise en œuvre ; différenciation que l'on trouve en revanche et très logiquement dans l'inventaire technique. Rappelons que ce dernier recense essentiellement des postes MPC/MPB (62 unités) et MPB/BP (19 unités).

Des analyses menées à l'échelon global, il ressort une différence entre les données comptables et techniques de 12 unités. En conséquence, le taux de cohérence global est de 87%.

Cependant l'analyse des écarts à l'échelle communale, amène à observer un écart de 53 unités entre les deux bases. Cet écart conduit à obtenir un taux de cohérence de seulement 54%.

La convergence parfaite des inventaires se retrouve sur 17 communes sur 52 concernées.

Parmi les communes présentant des anomalies (non-correspondance des communes où figurent des ouvrages de détente dans les états d'inventaire), il convient de noter le cas de la commune de Mâcon pour laquelle un écart absolu de 21 ouvrages a été identifié (identique à 2019 et 2020).

Les ouvrages de la protection cathodique active

Rappelons là encore que la comparaison des états d'inventaire ne peut être menée de façon brute. En effet, l'inventaire technique recèle des anodes, ouvrages non inventoriés dans les bases comptables en raison du principe même de leur mise en œuvre, qui conduit à constater leur disparition au fil du temps.

Ainsi, il convient d'observer que la non-convergence des deux bases de données du concessionnaire est caractérisée par un écart communal total de 39 ouvrages.

Les équipements de télé-exploitation

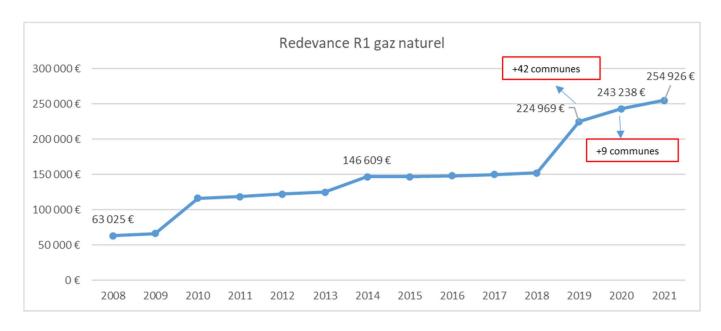
Les équipements de télé-exploitation sont d'une manière générale des matériels mis en œuvre pour permettre l'exploitation déportée (à distance) des ouvrages actifs (manœuvrables) situés sur le réseau³.

Notons qu'en 2021, le concessionnaire déclare dans ses bases techniques 88 équipements de télétransmission sur les postes de protection cathodique active (21) et postes de détente (67).

Rappelons que les ouvrages de protection cathodique active (hors anode) sont tous équipés d'un équipement de télétransmission. S'agissant des postes de détente ils sont à 78% équipés en ouvrage de télé-exploitation (67 postes sur 86).

³ Dans le cas présent, les indications apportées par les exploitants conduisent à conclure qu'il s'agit d'équipements de télétransmission (servant à transmettre des indications sur l'état de fonctionnement des appareils) et non de matériels utilisés pour les commander (modifier leur état de fonctionnement).

4. La redevance de concession



La redevance de concession R1, dite redevance de fonctionnement, est versée par GRDF au SYDESL pour lui permettre notamment de mener son rôle de contrôle et d'engager des actions de suivi.

Elle est calculée en fonction de la population du territoire concerné, de la longueur de réseau et du nombre de communes regroupées et contiguës.

L'intégration de nouvelles communes permet bien évidemment d'accroître cette redevance et de renforcer le caractère contigu des communes concernées.

Concession propane: ANTARGAZ Energies

1- INFRASTRUCTURES DE DISTRIBUTION EN GAZ PROPANE

Les réseaux de distribution publique du gaz propane sont localisés sur une seule commune : CRONAT

Ils sont alimentés à partir d'un site de stockage au sein duquel une citerne d'une contenance maximale de 12,5 tonnes est installée (inchangé depuis le début de la desserte).

Au terme de l'exercice 2021, l'infrastructure de distribution compte 1 658 mètres de réseaux localisés et 263,45 mètres de branchement.

Notons qu'en 2018, le SYDESL a constaté une diminution du réseau de 30 mètres, bien qu'aucun réseau n'ait été posé sur le périmètre concédé.

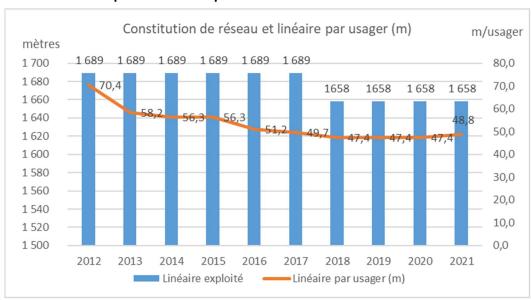
Le SYDESL a interrogé le concessionnaire Antargaz Energies qui a apporté l'explication suivante : « dans le cadre de la réforme anti-endommagement des réseaux, Antargaz Energies a amélioré la précision de ses cartographies localisées en unité urbaine. Cette évolution est conforme à l'objectif d'effectuer une détection sur 100% des réseaux localisés en unité urbaine qui ne sont pas encore en classe A. De ce fait, aujourd'hui, nous avons une précision plus fine pour les métrés de nos réseaux. Cela ne veut pas dire que la longueur du réseau a été réduite mais qu'elle était un peu moins précise les années précédentes. »

En 2021, un branchement complémentaire a été installé soit 10 mètres de branchement supplémentaires.

L'ensemble des réseaux sont constitués de polyéthylène et exploités en moyenne pression B. Cette configuration est cohérente avec les techniques actuelles de pose et suffisante à l'exploitation des infrastructures distribuant du propane en réseaux.

La capacité globale de raccordement reste inchangée depuis 2014 et se compose de 52 branchements individuels.

Il est à noter qu'aucune analyse de la cohérence des états d'inventaire n'est possible en l'absence d'inventaires comptable et technique différenciés.



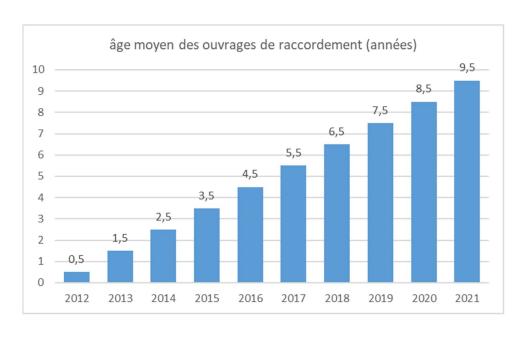
Source: AntarGaz-Energies

Par niveau de pression

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1 689	1 689	1 689	1 689	1 689	1 689	1 658	1 658	1 658	1 658
. 689	1 689	1 689	1 689	1 689	1 689	1 658	1 658	1 658	1 658
70.4	58.2	56.3	56.3	51.2	19.7	17.1	17.1	17.1	48,8
	0 . 689	0 0 . 689 1 689 689 1 689	0 0 0 689 1689 1689 689 1689 1689	0 0 0 0 0 689 1689 1689 1689 689 1689 1689 1689	0 0 0 0 0 0 689 1689 1689 1689 1689 689 1689 1689 1689 1689	0 0 0 0 0 0 689 1689 1689 1689 1689 1689 689 1689 1689 1689 1689	0 0 0 0 0 0 0 1 689 1 689 1 689 1 689 1 689 1 689 1 689 689 1 689 1 689 1 689 1 689 1 689 1 658	0 0 0 0 0 0 0 0 1 689 1 689 1 689 1 689 1 689 1 689 1 658 1 658 689 1 689 1 689 1 689 1 689 1 658 1 658	0 0

Par matériaux en mètres

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Polyéthylène	1 689	1 689	1 689	1 689	1 689	1 689	1 658	1 658	1 658	1 658
Acier										
Fontes ductiles										
TOTAL	1 689	1 689	1 689	1 689	1 689	1 689	1 658	1 658	1 658	1 658

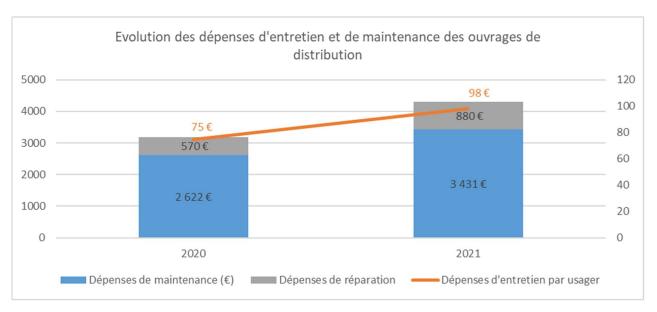


Canalisations de distribution

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Réseau posé dans le cadre d'extension (m)	1 689	0	0	0	0	0	-30	0	0	0
Investissement (k€)	120,8	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coût unitaire (€)	71,5	-	-		-	1		-	-	-
Part sur le linéaire global (%)	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Les branchements sur réseaux (individuels)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Branchements posés (individuels et collectifs) (nombre)	45	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Investissement (K€)	33,301	0	2,46	0	0	0	0	0	0	4,55
Coût unitaire (€)	740		2 457							4 551
Part sur le décompte global	98%	0%	2%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	



Source: AntargazEnergies - CRAC 2021

S'agissant des dépenses d'entretien maintenance, notons qu'Antargaz-Energies communique un montant de dépenses d'entretien-maintenance qui stagne. Son niveau reste en dessous de celui communiqué en 2016.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre total de bons d'incidents ouverts	2	0	0	n.c	1	0	0	0	0	1
Nombre d'incidents sur les ouvrages		0	0	11.0		0	U	U		
concédés	2	0	0	n.c	1	0	0	0	0	0

L'infrastructure a été l'objet d'une surveillance de la part de l'exploitant en conséquence des obligations réglementaires définies par l'arrêté du 13 juillet 2000 et les dispositions particulières liées à l'exploitation des équipements sous pression⁴.

Le concessionnaire précise que « lors de la visite de surveillance annuelle, le technicien procède à un contrôle sur l'ensemble du réseau et point de comptage. »

⁴ Décret n°99-1046 du 13 décembre 1999 relatif aux équipements sous pression, Arrêté du 15 mars 2000 modifié relatif à l'exploitation des équipements sous pression et articles L. 512-11, R. 512-55 à R. 512-66 et R 511-9 du code de l'environnement

Aucune fuite n'a été détectée.

Un seul incident est survenu : déclenchement d'une intervention d 'urgence à la suite d'un incendie. L'incident n'a pas concerné un ouvrage concédé. Il portait sur une installation privée.

→ 100% du linéaire posé en 2012 lors des travaux de 1er établissement, mais aucun développement depuis.

2- LES USAGERS EN GAZ PROPANE

Fin 2021, 34 usagers consommateurs de gaz propane étaient implantés sur le périmètre du SYDESL, soit un de moins qu'en 2020.

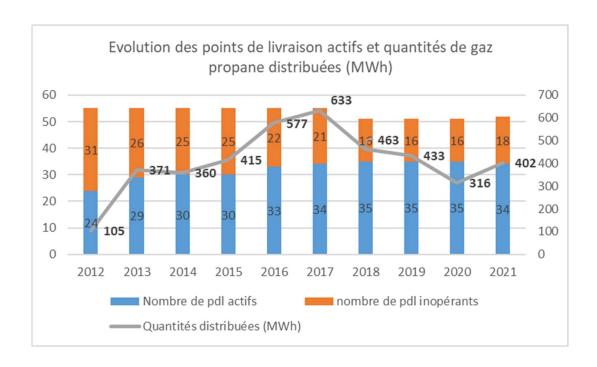
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre total d'usagers desservis au 31/12/_	24	29	30	30	33	34	35	35	35	34
Nombre de points de comptages	55	55	55	55	55	55	51	51	51	52
Dont nombre de raccordements inopérants (inactifs ou improductifs)	31	26	25	25	22	21	16	16	16	18
Quantité d'énergie acheminée (MWh)	104,91	371,14	360,01	415,69	576,80	633,57	462,6	433,44	316,5	402,8
Recette totale de l'acheminement (h.t) (k€)	10,18	32,487	30,622	145,505	33,726	34,869	24,464	26,982	16,74	21,37
Consommation unitaire moyenne (MWh/an)	4,37	12,80	12,00	13,86	17,48	18,63	13,22	12,4	9,04	11,84
Prix moyen de vente du gaz (c€/kwh)	9,70	8,75	8,51	35,0	5,8	5,5	5,28	6,22	5,28	5,3

Les quantités de gaz propane distribuées pour couvrir les besoins de ces usagers se sont établies à 403 MWh au 31 décembre 2021, en hausse de 27% par rapport à 2020. Elles retrouvent leur niveau de 2019, après la forte baisse de 2020 liée à des températures douces.

Consécutivement les recettes de vente (distribution et fourniture) s'élèvent à 17 k€, en hausse de 27% par rapport à 2020. Il est nécessaire de relever qu'elles ne retrouvent pas leur niveau de 2019 (27 k€).

Le concessionnaire a été interrogé sur l'ampleur de la baisse de 2020 ; d'autant plus surprenante que l'année 2020 a été marquée par deux vagues de confinement sanitaire qui auraient pu provoquer une hausse des consommations résidentielles.

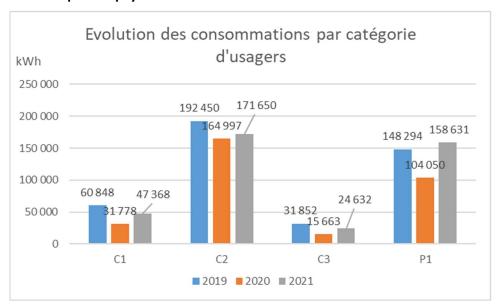
Antargaz apporte l'explication suivante : « La baisse des consommations est générale sur l'ensemble du territoire des DSP. L'effet COVID a eu, nous pensons, un impact sur la consommation mais également l'effet climatique qui a été plus clément en 2020. La baisse ne s'est pas fait ressentir que sur le professionnel mais également sur le domestique ; Grâce à l'incitation aux économies d'énergies, les primes pour isolation, changement de chaudière, cela commence à se faire ressentir. »



L'ensemble des catégories d'usagers est concerné par une hausse des consommations et en particulier la catégorie P1.

Le concessionnaire fait également état de 2 usagers « isolés » (hors réseau) disposant d'une cuve avec une consommation de 17 374 kwh (Un client C1 et un client C2).

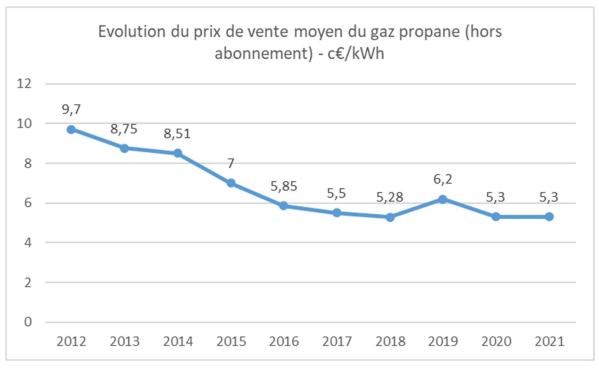
1 dossier pour impayé a été traité en 2021.

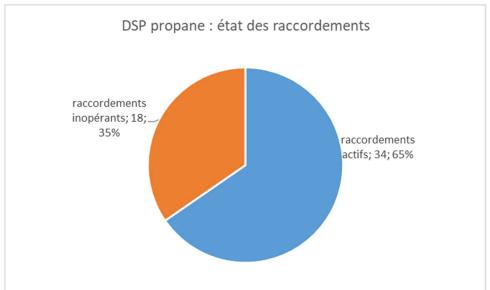


Source : AntargazEnergies- Données contrôle ex 2021

Les tranches C1 à C3 correspondent aux clients domestiques (C1 : jusqu'à 5 999 kWh - C2 de 6 000 à 29 999 kWh - C3 : plus de 30 000 kWh)

La tranche P1 correspond aux professionnels et bâtiments publics (jusqu'à 69 999 kWh)





Le fait de disposer de 18 raccordements inopérants (inactifs + improductifs), soit 35%, pose la double question :

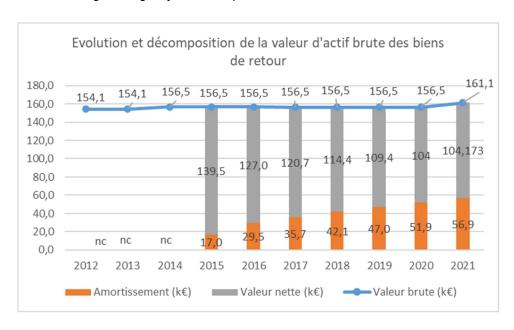
- Pourquoi le nombre de raccordements inopérants, déjà élevé en 2020 (16), a encore augmenté ?
- Quelle est la cause des investissements infructueux ?
- Quel équilibre financier pour la concession ?
- Quelles étaient les estimations initiales ?

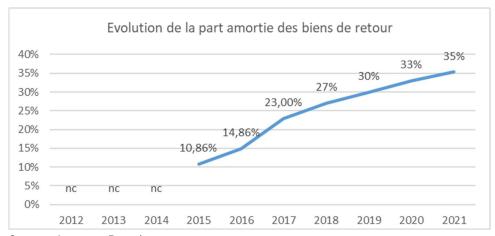
Lors de réunions au premier semestre 2022 avec la mairie et Antargaz, il a été demandé des prospectives financières et une communication d'Antargaz pour améliorer le taux d'utilisation.

3- LE PATRIMOINE COMPTABLE EN GAZ PROPANE

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Valeur brute des										
ouvrages (k€)					189,932	189,932	189,932	189,932	189,932	194,483
Dont valeur brute des										
biens de retour (k€)	154,073	154,073	156,53	156,53	156,53	156,53	156,53	156,53	156,53	161,081
Amortissement (k€) des										
biens de retour	n.c	n.c	n.c	17,005	23,266	35,7	42,083	47,01	51,9	56,908
Valeur nette (k€) des										
biens de retour	n.c	n.c	n.c	139,5	127	120,7	114,4	109,43	104	104,173
Investissement du										
concessionnaire (k€)	154,1	154,1	156,5	156,5	156,5	156,5	156,5	156,5	156,5	161,08
dont participation de										
tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Remises gratuites par la										
collectivité et les tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Part amortie des										
ouvrages de retour	-	-	-	11%	14,8%	23%	27%	30%	33,2%	35,3%
Estimation de la valeur										
d'actif brut / usager										
(k€/us)	6,4	5,3	5,2	5,2	4,7	4,6	4,5	4,5	4,5	4,7

Source : Antargaz Energies- fichiers comptabilité 2021





Source: Antargaz Energies

Un point positif à noter est la fourniture d'un inventaire détaillé ouvrage par ouvrage.

L'ensemble du patrimoine des biens de retour concédé au concessionnaire est immobilisé pour une valeur brute totale de 161 K€, stable depuis l'exercice 2014. Nous constatons une légère hausse en 2021 suite à l'installation d'un nouveau branchement.

L'exploitant déclare avoir financé lui-même la totalité de ces investissements. Ce patrimoine des biens de retour est amorti à 35 % (57 k€).

Les canalisations de distributions représentent 75 % de cette valeur brute (120,8 k€) et les 25% restants sont associés à des branchements individuels sur réseaux.

Il est à noter que la citerne et les équipements associés qui constituent des biens de reprise sont valorisés à hauteur de 33,4 k€.

Le compte « Droits du Concédant »

		2016	2017	2018	2019	2020	2021
Valeur d'actif brute des remises gratuites		0	0	0	0	0	0
Amortissement des remises gratuites	-	0	0	0	0	0	0
Valeur d'actif brute des biens financés par							
le concessionnaire	-	156,53	156,53	156,53	156,53	156,53	161,8
Amortissement des biens financés par le							
concessionnaire	+	23,266	10,157	42	47	52	57
Provisions pour renouvellement utilisées	+	0	0	0	0	0	0
		-					
TOTAL		133,264	-146,373	-114,45	-109,13	-104,53	-104,8

Le compte d'exploitation

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total recettes	32 331	30 622	nc	37 886	39 701	31 073	31 961	21 759	28 223
d'exploitation (€ HT)									
Total charges	93 196	80 544	nc	46 125	51 493	43 872	37 907	32 945	43 423
d'exploitation (€ HT)									
Résultat d'exploitation	- 60	-49 922	nc	- 8 239	- 11 792	- 12	- 5 946	- 11 186	- 15 200
(€ HT)	865					799			

Le SYDESL s'interroge sur la représentativité du compte d'exploitation qui affiche un exercice déficitaire.

Le déficit d'exploitation s'est dégradé en raison principalement :

- D'une forte hausse des frais d'achat de gaz propane
- D'une hausse des ventes mais qui ne permet pas de compenser la hausse des charges

Interrogé sur cette baisse, le concessionnaire a apporté les éléments de réponse suivants :

« La chute des ventes est un 1^{er} constat mais la baisse des prix de vente en avril et surtout en octobre 2020 a eu un impact non négligeable sur les recettes. Concernant les charges d'exploitation, nous avons eu une légère baisse dû à une baisse de l'achat du gaz et de son acheminement mais elles restent supérieures aux recettes. Nous travaillons afin d'optimiser et de réduire nos coûts pour être le plus près de la réalité. »

CONCLUSION – RESUME ET POINTS DE VIGILANCE

1- GAZ NATUREL (GRDF)

À la suite de la mission d'audit menée par le SYDESL pour l'exercice 2021, l'analyse des données fournies par le concessionnaire GRDF révèle des améliorations apportées mais également des axes de progrès qui conduisent le SYDESL à maintenir sa vigilance sur certains points d'importance.

Les informations mises à disposition

Il convient de souligner que le suivi des indicateurs de la concession **a pu reposer sur une base d'information globalement significative** pour l'exercice 2021, même si elle demeure d'un niveau en deçà de ce que le SYDESL pourrait attendre.

Plus précisément il convient de rappeler des carences d'inventaire qui perdurent :

- O Du point de vue technique pour les branchements individuels ainsi que pour l'exhaustivité des robinets de réseau (vision restreinte aux robinets dits "utiles" à l'exploitation);
- o Au niveau comptable pour les branchements particuliers en immeubles collectifs.

Il convient toutefois de souligner l'effort du concessionnaire dans l'apport de nouvelles données telles que le détail sur le déploiement du compteur Gazpar ou un détail d'inventaire apporté sur les robinets dits « de classe 4 » ou « non utiles » remis depuis 2020.

Pour la première fois en 2020, GRDF a précisé les montant de dépenses pour maintenance en distinguant les interventions curatives et les préventives. Il s'agissait là d'une demande répétée depuis plusieurs années par le SYDESL.

GRDF continue de remettre les données sans prise en compte des regroupements officiels de commune, en utilisant toujours les anciens codes INSEE devenus erronés.

Cette présentation contraint l'autorité concédante à un retraitement systématique des données pour les croiser notamment avec des éléments de surface ou de population. En 2020, les communes de Fragnes et La Loyère sont concernées car elles ont fusionné en 2016 pour créer la commune de Fragnes-La Loyère. De nouvelles communes sont susceptibles d'être concernées dans les années à venir.

La remise de données de contrôle s'est faite début juin 2021 dans les délais annoncés par le concessionnaire.

L'analyse des principaux indicateurs

L'analyse des données produites sur l'exercice 2021 amène à émettre les conclusions et les recommandations suivantes :

Des infrastructures communales exploitées par GRDF relativement jeunes (25 ans en moyenne) mais avec des disparités marquées entre les communes (notamment vis-à-vis des dessertes plus anciennes de plus de 80 ans). Le niveau des investissements réalisés dans le cadre d'extension ou de renouvellement ne permettant pas de le maintenir à son niveau actuel, cet âge moyen est par conséquent en augmentation ; le montant d'investissement affiché par GRDF en 2021 est toutefois en nette augmentation ;

 Le nombre de fuites détectées pour 100 km de réseau surveillé a fortement diminué par rapport à 2020;

- Une baisse du nombre d'incidents affectant les biens concédés (- 5% à périmètre constant) mais restent à un niveau élevé;
- Les ouvrages de raccordements, et plus spécifiquement leurs parties actives, sont les plus touchées lors des incidents. De plus les causes à l'origine de ces incidents (altération/défaillance) suggèrent un besoin de remplacement plus soutenu de ces équipements. Une analyse plus approfondie pourrait alors être engagée concernant ces ouvrages, à la fois sur les incidents survenus mais également sur la politique en matière de renouvellement;
- Une capacité de raccordement inopérant exploitée par GRDF à hauteur de 21% conduisant à s'interroger sur les actions et les résultats de la politique commerciale de GRDF. Quelles actions du délégataire en faveur de la promotion de l'usage du gaz pour quels résultats ?
- Un manque de lisibilité concernant les informations relatives aux prestations récurrentes (notamment les locations de compteurs et de bloc de détente);
- L'impossibilité persistante de mesurer et d'analyser la constitution des coûts des branchements posés dans le cadre des affaires globales, alors que l'ampleur des coûts unitaires observés nécessiterait une analyse plus approfondie;
- Un volume de réclamations adressées à GRDF en baisse, y compris à périmètre constant (-20%), mais une dégradation des délais de réponse notamment pour celles émises par les usagers;
- Des écarts d'inventaire entre les états technique et comptable des canalisations de distribution en légère amélioration au global. Une amélioration est notamment constatée pour les années 90, mais un écart anormal se maintient dans les années 2000 à 2010.
- Une amélioration des états techniques transmis au SYDESL s'agissant des branchements collectifs et ouvrages collectifs d'immeuble (présentation sous un format « chaîné »). Cependant il convient d'observer une sur-représentativité importante de l'inventaire comptable tenu à jour par GRDF par rapport au dénombrement technique de ces ouvrages. Il n'a toujours pas été spécifié au SYDESL les méthodes et les conséquences du rapprochement d'inventaire envisagé par le concessionnaire.

2 – GAZ PROPANE (ANTARGAZ Energies)

- En dehors de raccordements ponctuels sur le réseau existant, la concession de Cronat n'a fait l'objet d'aucun développement depuis la mise en gaz en 2012. A noter qu'un branchement supplémentaire a été intégré en 2021.
- Le concessionnaire remet un compte d'exploitation conforme à la réglementation. Toutefois, ce compte d'exploitation est déficitaire sur 2021 et ce depuis plusieurs années. Le constat s'amplifie en 2021 avec une hausse importante des charges d'achat de propane. Et ce, malgré une hausse des consommations.

Il est nécessaire de mener des investigations complémentaires pour qualifier la représentativité des comptes d'exploitation et notamment vis-à-vis des charges d'exploitations estimées par clefs de répartition.

- Une interrogation forte sur la pérennité du service de distribution sur Cronat compte tenu du volume de raccordements inopérants (35%), des déséquilibres financiers présentés et en l'absence d'actions du concessionnaire pour valoriser les infrastructures existantes.

Des éléments de réponse et de prospectives financières ont été demandés à Antargaz.

ANNEXE 1 : liste des 156 communes du contrat de concession « historique » du SYDESL au 01/01/21

ALLEREY-SUR SAONE CRÊCHES-SUR-SAONE LOISY ALLERIOT CRISSEY LUGNY AUXY **CUISERY** MACON AZE CURGY MASSILLY **BANTANGES** DAMEREY MELLECEY **BAUDEMONT** DAMPIERRE-EN-BRESSE **MERCUREY BEAUMONT-SUR-GROSNE** DAVAYE **MESVRES** BEAUREPAIRE-EN-BRESSE **DEMIGNY** MONTBELLET

BERZE-LA-VILLE DENNEVY MONTPONT-EN-BRESSE

BEY DEVROUZE MONTRET
BISSEY-SOUS-CRUCHAUD DIGOIN MOROGES
BOYER DRACY-LE-FORT OSLON

BRAGNY-SUR-SAONE DRACY-SAINT-LOUP OUROUX-SUR-SAONE

BRANGES EPINAC PALINGES
BRAY ETANG-SUR-ARROUX PALLEAU

BRION (2020) FLEURVILLE PARSI L HOPTIAL (2020)
BROYE FONTAINES PIERRE-DE-BRESSE

BRUAILLES FRAGNES - LA LOYERE **PLOTTES** BURGY **FUISSE PRETY BUSSIERES GERGY RANCY** BUXY GIGNY-SUR-SAÔNE RATENELLE CHAMPAGNAT **GIVRY** REMIGNY CHAMPFORGEUIL **GRANGES ROSEY** CHANES ISSY-L'EVÊQUES RULLY

CHANGY JAMBLES SAINT-AMBREUIL

CHARBONNIERES JOUDES SAINT-AMOUR-BELLEVUE
CHARDONNAY LA CHAUX SAINT-BERAIN-SUR-DHEUNE

CHARNAY-LES-MACON (2020) LA CLAYETTE SAINT-CYR
CHARRECEY LA GENETE SAINT-DESERT

CHASSY LA ROCHE-VINEUSE SAINT-DIDIER-EN-BRESSE
CHÂTEAUNEUF L'ABERGEMENT-DE-CUISERY SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE

CHATENOY-EN-BRESSE LACROST SAINT-FORGEOT

CHATENOY-LE-ROYALLAIVESSAINT-GENGOUX-LE-NATIONALCHAUDENAYLAIZESAINT-GERMAIN-LES-BUXYCHEILLY-LES-MARANGESLAIZYSAINT-JEAN-DE-VAUXCIELLANSSAINT-LEGER-SUR-DHEUNECLESSELE MIROIR (2020)SAINT-LOUP-DE-VARENNES

CLUNY LES BORDES SAINT-MARCEL

CONDAL (2020)

LESSARD-EN-BRESSE

SAINT-MARTIN-BELLE-ROCHE

CORMATIN CORTAMBERT

LESSARD-LE-NATIONAL

SAINT-MARTIN-EN-BRESSE

COUCHES

SAINT-MARTIN-SOUS-MONTAIGU

SAINT-MAURICE-EN-RIVIERE SOLUTRE-POUILLY VARENNES-SOUS-DUN

SAINT-MAURICE-LES- SORNAY VENDENESSE-LES-CHAROLLES CHATEAUNEUF

TAIZE VERDUN-SUR-LE-DOUBS
SAINT-VERAND
THUREY VERGISSON

SAINT-YAN TOULON-SUR-ARROUX VERJUX
SAMPIGNY-LES-MARANGES TOURNUS (2020) VERS

SAVIGNY-SUR-SEILLE TRONCHY VINCELLES (2020)
SENNECEY-LE-GRAND

SENOZAN UCHIZY VINZELLES

VARENNES-LE-GRAND VIREY-LE-GRAND SERRIGNY-EN-BRESSE

VARENNES-LES-MACON VITRY-EN-CHAROLLAIS

SEVREY VARENNES-SAINT-SAUVEUR

SIMARD

(2020) : 7 communes intégrées à la concession au 01/01/2020 au contrat « historique »

ANNEXE 2 : DSP gaz propane – ville de CRONAT

Données générales

Début de la desserte	13 mars 2012
Déléguée à	Antargaz-Energies
Gaz distribué	Propane
Début de la concession	2010
Terme de la concession	2040
Concession	DSP
Nombre de citernes de stockage aérien	1
Capacité de stockage	12,5 tonnes

Inventaire du patrimoine

nc = non communiqué

Inventaire		Inventaire		
technique		comptable		
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur	Valeur nette
			d'origine	comptable fin 2020
			(k€)	(k€)
1 658 m	Conduites de distribution	nc	120,8	76,13
46	Branchements	nc	40,3	27,18
	TOTAL		161,08	103,3
1	Ouvrage de stockage		33,4	20,7
2	Vannes	nc	nc	nc

Répartition des conduites par matériaux	100% Polyéthylène
Répartition des conduites par pression	100% MPB
Répartition des conduites par âge	Mise en service 100% en 2012

Le service rendu

Population totale de la commune	538
Nombre de points de livraison (pdl) actifs	34
Consommations	402 MWh
Recettes	21,37 k€ HT

Evènements intervenus sur le réseau en 2020

Nombre d'incidents intervenus	1
Nombre de signalements d'anomalies	0
Evolutions sur l'exercice (extension, renouvellement, abandons)	+ 1 branchement



Retrouvez nous sur Internet







sydes

sydesl.fr

sydes

SYDESL

Cité de l'Entreprise 200, boulevard de la Résistance 71000 MÂCON 03 85 21 91 00 contact@sydesl.fr

L'énergie des territoires!